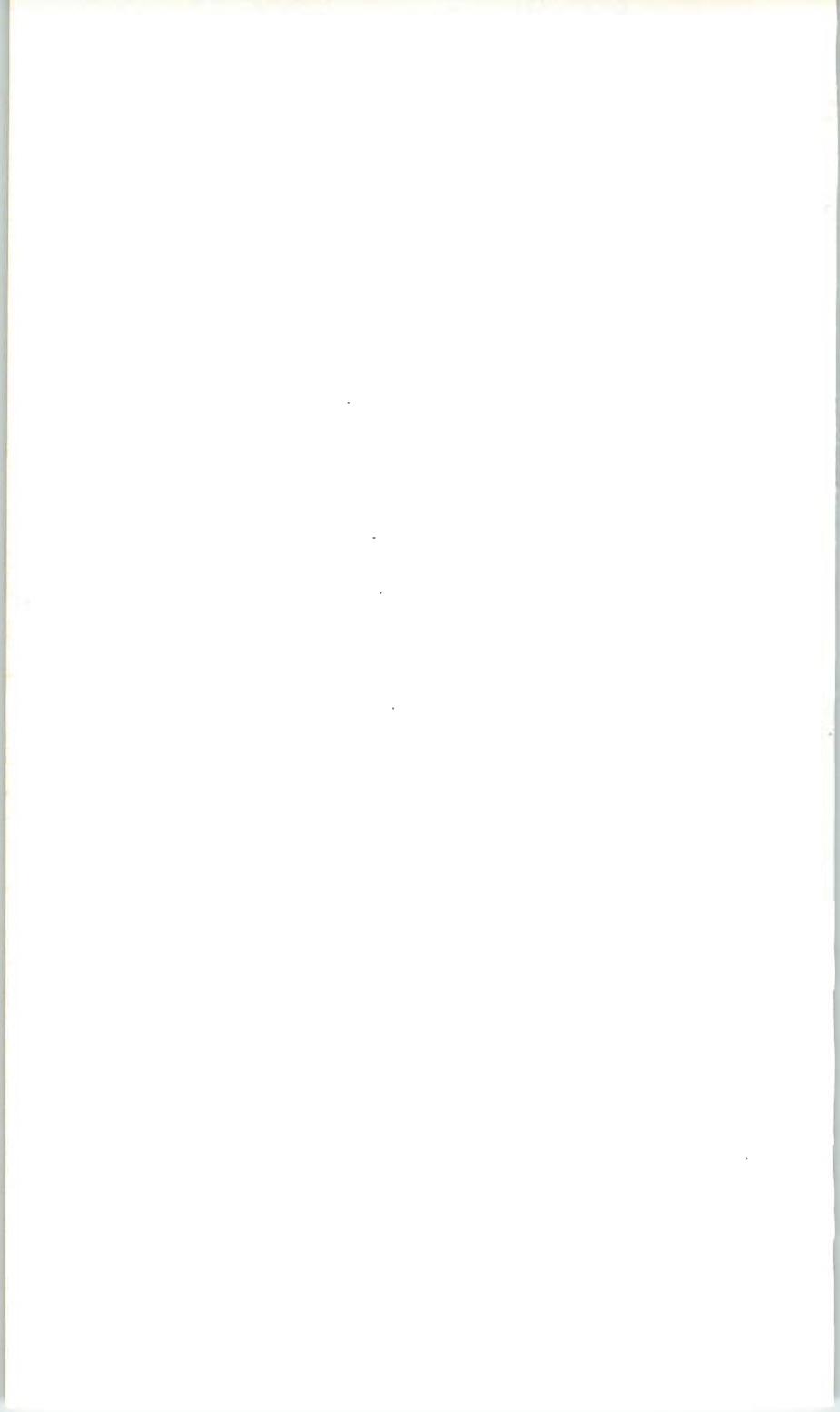




Photo: Mickie Boisvert

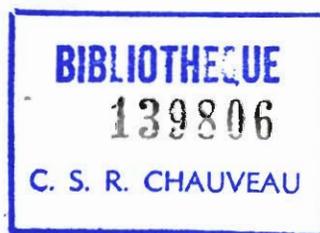
Off F9P

Pierre Elliott
TRUDEAU



Pierre Elliott
TRUDEAU

CHARLES BORDELEAU



ÉDITIONS HÉRITAGE
MONTRÉAL



Conception graphique: Martin Dufour
Photos: Mickie Boisvert

Copyright © 1978 by Les Éditions Héritage Inc.
Tous droits réservés

Dépôts légaux: 2e trimestre 1978
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN: 0-7773-3817-3

Imprimé au Canada

LES ÉDITIONS HÉRITAGE INC.
300, Arran, Saint-Lambert, Qué.
(514) 672-6710

Table des matières

NOTES BIOGRAPHIQUES	13
EN GUISE DE PRÉFACE	21
CE QU'IL DIT	33
Chapitre 1	
MON PAYS	35
Je suis Québécois, je suis Canadien français	35
Le Canada	35
L'avenir du Canada	37
La capitale nationale	38
Chapitre 2	
LES COMPLEXITÉS DU GOUVERNEMENT	41
L'aide gouvernementale	41
La collaboration du gouvernement avec l'entreprise privée	42
Le contrôle des dépenses gouvernementales	42
La décentralisation	43
Gouverner pour le peuple	43
L'intervention gouvernementale	43
Le Parlement	44
La taxation et la fiscalité	45
Chapitre 3	
LA JUSTICE	47
La Cour Suprême	47
L'illégalité	47
La loi	48
Chapitre 4	
LES PROBLÈMES AGRAIRES	51
L'agriculture	51
La classe rurale	52

Chapitre 5	
L'EMPLOI JUDICIEUX	
DE NOS RESSOURCES NATURELLES	53
Abondance — abus — gaspillage	53
Le niveau de vie canadien	54
L'orientation industrielle	54
La politique industrielle	55
Le partage des richesses	55
Chapitre 6	
LES RICHESSES ÉNERGÉTIQUES	59
L'énergie	59
L'énergie nucléaire	60
Le pétrole	60
Chapitre 7	
LA NON-PROLIFÉRATION NUCLÉAIRE	63
Chapitre 8	
LE CANADA ET LES PROVINCES	65
La définition des frontières	
provinciales	65
L'intérêt national	65
La non-intervention du	
gouvernement fédéral	66
Le partage des pouvoirs	66
Les provinces de l'Atlantique	67
Les relations fédérales-provinciales	68
Chapitre 9	
LES TYPES D'ALLIANCE	71
Le fédéralisme	71
La souveraineté-association	72
Le statut particulier	73
Chapitre 10	
LES QUÉBÉCOIS	75
Le fonctionnalisme	75
L'indécision	75
L'indépendance	76
Les mythes	78
Le Québec	78
René Lévesque	80
Séparatisme	82
Chapitre 11	
LES LANGUES	87
Les Canadiens français	87

Les conflits linguistiques	87
La fonction publique et le bilinguisme	88
La francophonie	89
La langue française	90
Le multiculturalisme	90
La présence française à Ottawa	91
Chapitre 12	
L'UNITÉ NATIONALE	95
Chapitre 13	
LA DÉMOCRATIE	101
Chapitre 14	
LES VICISSITUDES DE L'ÉCONOMIE	103
L'économie	103
L'économie de marché	105
L'économie mondiale	106
L'inflation	106
L'intervention de l'État dans l'économie	107
Les investissements étrangers	108
Le marché libre	109
La masse monétaire	109
Chapitre 15	
LES RELATIONS INTERNATIONALES	113
La Chine	113
La communauté internationale	115
Cuba	115
Les cultures diverses	116
de Gaulle	116
Les États-Unis	116
Chapitre 16	
LE TIERS-MONDE	119
Les pays en voie de développement	119
L'éthique globale	119
Chapitre 17	
LA POLITIQUE	123
L'homme libéral	123
Le libéralisme	124
Les néo-démocrates	125
Le parti libéral du Canada	125
Les partis politiques	128
Le parti Québécois	128
La politique nationale	129
Le référendum	129

Chapitre 18	
LES DROITS FONDAMENTAUX	131
Le droit au logement	131
Les droits de l'homme	131
Les droits des minorités	134
La liberté	135
La liberté de choix	135
Chapitre 19	
L'ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ	137
Le changement des valeurs économiques et sociales	137
Le chômage	138
Les conflits ouvriers	139
La fraternité	140
L'humanisme	141
La justice sociale	141
La motivation	142
La peine capitale	142
La pollution	144
Une société idéale	144
La transcendance sociale	145
Chapitre 20	
LA VIOLENCE	149
L'anarchie	149
Le désordre	150
Le terrorisme	150
Chapitre 21	
LA JEUNESSE	153
Chapitre 22	
LA MONARCHIE	155
Chapitre 23	
L'HISTOIRE	157
Chapitre 24	
DIVERS	159

Remerciements à...
MARC PARSON



Photo: Mickle Boisvert

Notes biographiques

PREMIÈRES ANNÉES

Né le 18 octobre 1919, à Montréal (Québec), premier fils de Charles-Émile Trudeau et de Grace Elliott. Fréquente les écoles publiques et les instituts collégiaux de Montréal.

ÉTUDES

Obtient en 1940 son baccalauréat ès arts du Collège Jean-de-Brébeuf de Montréal. Étudie le droit à l'Université de Montréal, obtient la licence et est reçu au Barreau de la province de Québec en 1943. Obtient une maîtrise en sciences politiques de l'Université Harvard en 1945. Suivent plusieurs années d'études de perfectionnement en droit et en sciences politiques et économiques à l'École des sciences politiques de Paris et à la *London School of Economics*.

CARRIÈRE

Se joint au Bureau du Conseil privé à Ottawa en 1949, à titre d'adjoint.

En 1951, pratique le droit dans la province de Québec, se spécialisant dans le droit ouvrier et les causes de droit public.

À la même époque, est cofondateur et codirecteur de la revue mensuelle *Cité Libre*.

En 1961, est nommé professeur agrégé de droit à l'Université de Montréal, où il enseigne le droit constitutionnel et le droit public, et se livre à des recherches en tant que membre de l'Institut de recherches en droit public.

Est élu député de Mont-Royal à la Chambre des communes en 1965.

Est nommé secrétaire parlementaire du très honorable Lester B. Pearson en janvier 1966 et est nommé de nouveau à ce poste en janvier 1967.

Le 4 avril 1967, est nommé ministre de la Justice et Procureur général du Canada.

Est élu chef du Parti libéral à la Chambre des communes au congrès tenu à Ottawa le 6 avril 1968.

Est assermenté comme Premier ministre du Canada le 20 avril 1968.

FAITS NOTABLES

Critique de la scène sociale et politique canadienne, écrit de nombreux articles au cours des années cinquante sur la réforme de la politique et la théorie et la pratique du fédéralisme.

Est l'un des fondateurs de *Cité Libre*, qui devint l'un des organes de réforme les plus influents au Québec au cours des années cinquante et soixante.

Député, est membre du Comité de la justice et des questions juridiques, du Comité des affaires extérieures, du Comité de la radiodiffusion et de l'assistance aux arts et du Comité du divorce.

Ministre de la Justice et Procureur général du Canada, présente au Parlement des modifications fondamentales au Code criminel; guide les débats sur un important projet de réforme du divorce; joue un rôle de premier plan pour assurer les droits de la langue française et pour clarifier la position du gouvernement fédéral sur les questions constitutionnelles.

Est délégué à la réunion de l'Association interparlementaire France-Canada à Paris, en avril 1966; représente le Canada à la 21^e Session de l'Assemblée

générale des Nations unies, de septembre à décembre 1966; au nom du Premier ministre du Canada et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, fait une tournée des États francophones d'Afrique en février 1967, afin de déterminer le rôle éventuel du Canada dans la formation d'une association des États francophones.

Membre de plusieurs associations professionnelles et sociétés savantes, y compris le Barreau des provinces de Québec et de l'Ontario et la Société royale du Canada. Membre fondateur de la Ligue des Droits de l'Homme à Montréal.

DOCTORATS HONORIFIQUES

Doctorat en droit de l'Université de l'Alberta (13 mai 1968); doctorat en droit de l'Université Queen's, Kingston (novembre 1968); doctorat ès lettres de l'Université de Moncton (mai 1969); doctorat en droit de l'Université d'Ottawa (avril 1974); doctorat en droit de l'Université Duke, Caroline du Nord (12 mai 1974).

PUBLICATIONS

«Politique fonctionnelle I»,
CITÉ LIBRE, 1 (juin 1950).

«Politique fonctionnelle II»,
CITÉ LIBRE, 2 (1951).

«Je reviens de Moscou»,
LE DEVOIR, 14-21 juin, 1952.

«Réflexions sur la politique au Canada français»,
CITÉ LIBRE, 6 (déc. 1952), 53-66.

«Matériaux pour servir à une enquête sur le
cléricalisme (I)»,
CITÉ LIBRE, 7 (mai 1953), 29-37.

«L'élection fédérale du 10 août 1953: prodromes et
conjectures»,
CITÉ LIBRE, 8 (nov. 1953), 1-10.

BIBLIOTHEQUE

C. S. R. CHAUVEAU

«*De libro, tributo et quibusdam aliis*»,
CITÉ LIBRE, 10 (oct. 1954), 1-16.

«Obstacles à la démocratie»,
INSTITUT CANADIEN DES AFFAIRES PUBLIQUES,
1954, p. 36.

(sous la direction de) LA GRÈVE DE L'AMIANTE,
(Montréal: Éditions CITÉ LIBRE, 1956), spéc.
«Introduction: Québec au sommet de la grève»,
«Épilogue».

«Les octrois fédéraux aux universités»,
CITÉ LIBRE, 16 (fév. 1957), 9-31.

«À propos de «domination économique»,
CITÉ LIBRE, 20 (mai 1958).

«Some Obstacles to Democracy in Quebec»,
CANADIAN JOURNAL OF ECONOMICS & POLITICAL
SCIENCE XXIV, 3 (août 1958), 297-311; reproduit
chez Mason Wade (éd.),

CANADIAN DUALISM/LA DUALITÉ CANADIENNE
(Toronto/Québec: Univ. of Toronto Press/Les Presses
de l'Université Laval, 1960), pp. 241-59.

«Un manifeste démocratique»,
CITÉ LIBRE, 22 (oct. 1958), 1-31.

«Le père Cousineau, s.j., et LA GRÈVE DE
L'AMIANTE»; «Critique d'une critique»,
CITÉ LIBRE, 23 (mai 1959), 34-48.

«Mauvaise foi et bonne conscience»,
CITÉ LIBRE, 24 (jan./fév. 1960), 25-6. (nouvelle série).

«Leçon de science politique dans un parc qu'il s'agis-
sait de préserver»,
CITÉ LIBRE, 25 (mars 1960), 15-6.

«Diefenbaker monte en ballon»,
CITÉ LIBRE, 26 (avril 1960), 15-6.

«De la notion de l'opposition politique»,
CITÉ LIBRE, 27 (mai 1960) 13-4.

«Notes sur l'élection provinciale»,
CITÉ LIBRE, 28 (juin/juillet 1960), 12-3.

«L'élection du 22 juin»,
CITÉ LIBRE, 29 (août/sept. 1960), 3-8.

«De nouveau, la carte d'identité»,
CITÉ LIBRE, 33 (janv. 1961), 17-8.

«À l'ouest rien de nouveau»,
CITÉ LIBRE, 34 (fév. 1961) 8-9.

«L'aliénation nationaliste»,
CITÉ LIBRE, 35 (mars 1961), 3-5.

«De l'inconvénient d'être catholique»,
CITÉ LIBRE, 20-1.

«Notes sur le parti cléricliste»,
CITÉ LIBRE, 38 (juin-juillet 1961), 23.

«La guerre! la guerre!»,
CITÉ LIBRE, 42 (déc. 1961), 1-3.

(avec Jacques Hébert) DEUX INNOCENTS EN CHINE,
(Montréal: les Éditions de l'Homme, 1961).

«Federalism in Theory and Practice», chez Michael
Oliver (éd.), SOCIAL PURPOSE FOR CANADA,
(Toronto: U. of T. Press, 1961).

«La nouvelle trahison des clercs»,
CITÉ LIBRE, 46 (avril 1962), 3-16;
passages traduits dans a) CANADIAN FORUM («Multi-
Racial State in Canada»), XLII (juin 1962) 52-4, et b)
(F. R. Scott & Macmillan, 1964), 57-69.

«Les progrès de l'illusion»,
CITÉ LIBRE, 47 (mai 1962), 1-2.

(discussion avec Lévesque, Scott, etc.) «Faut-il refaire
la confédération?»,
le magazine MACLEAN, juin 1962, pages 17-19 et
pages 63-68.

«À propos des élections du 18 juin: notes sur la con-
joncture politique»,
CITÉ LIBRE, 49 (août/sept. 1962), 1-4.

«L'homme de gauche et les élections provinciales (I)»,
CITÉ LIBRE, 51 (nov. 1962), 3-5.

Revue du fédéralisme comparatif de McWhinney dans
REVUE DE NOTARIAT.

«Pearson ou l'abdication de l'esprit»,
CITÉ LIBRE, 56 (avril 1963), 7-12.

«We need a bill of rights»,
MACLEAN'S Magazine, 8 fév. 1964, pages 24-25.

«Les séparatistes: des contre-révolutionnaires»,
CITÉ LIBRE, 67 (mai 1964), 2-6;
traduit dans CANADIAN FORUM («Québec Neo-
Fascism? »), XLIV (juillet 1964).

(avec Albert Breton, Raymond Breton, Claude
Bruneau, Yvon Gauthier, Marc Lalonde & Maurice
Pinard) «Manifeste pour une politique fonctionnelle»,
CITÉ LIBRE, 67 (mai 1964), 11-7;
traduction publiée simultanément dans CANADIAN
FORUM XLIV («An Appeal for Realism in Canadian
Politics») XLIV (mai 1964); reproduit dans le
MONTREAL STAR; 14 mai 1964, 9-10.

(avec Breton et al) «L'agriculture au Québec»,
CITÉ LIBRE, 78 (juillet 1965), 9-16.

«Pelletier et Trudeau s'expliquent»,
CITÉ LIBRE, 80 (oct. 1965), 3-5.

«Federalism, Nationalism and Reason», chez P-A
Crépeau & C.B. MacPherson, (éds), THE FUTURE OF
CANADIAN FEDERALISM,
(Toronto: Univ. of Toronto Press-Montréal: Les presses
de l'Université de Montréal, 1965), pp. 16-35.

«Le réalisme constitutionnel» (Discours présenté le 26
mars 1966 au congrès de la Fédération libérale du
Canada (Section Québec); passages traduits chez Paul
Fox (éd.) POLITICS: CANADA (Toronto: McGraw-Hill,
1966 — éd. rev.)

«Le Québec est-il assiégé?»,
CITÉ LIBRE, 86 (avril/mai 1966), 7-10.

LE FÉDÉRALISME ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE-FRANÇAISE

(Toronto: MacMillan Co. of Canada, Ltd./Montréal: Les Éditions HMH, 1968.

RÉPONSES

(Montréal: Éditions du Jour, Inc., 1968).

APPROACHES TO POLITICS (Introduction de Ramsay Cook. Préface de Jacques Hébert. Traduit par I.M. Owen).

Toronto, Oxford University Press, 1970, 89 p. (traduction de: *Les cheminements de la politique*).

LES CHEMINEMENTS DE LA POLITIQUE

Montréal, Éditions du Jour, 1970. 142 p. (Coll. Les idées du jour, D-55).

(avec Jacques Hébert) *TWO INNOCENTS IN RED CHINA* (traduit par I.M. Owen).

Toronto, Oxford University Press, 1968 (traduction de: *Deux innocents en Chine*).

CONVERSATION WITH CANADIANS (Préface de Ivan L. Head)

University of Toronto Press, 1972.

TRUDEAU EN DIRECT

Montréal: Éditions du Jour, 1972.



Photo: Mickie Bolsvert

En guise de préface...

Il n'est pas facile de définir ou d'énumérer les caractéristiques et les qualités qui se conjuguent pour conduire un homme au succès. Mais il est plus difficile encore de discerner le facteur déterminant qui a permis la pleine réalisation de ces qualités.

C'est ce qui arrive quand l'homme en question est Pierre Elliott Trudeau. Comme John T. Saywell l'observe si justement dans son introduction à l'ouvrage *Federalism and the French Canadians* (P.E. Trudeau, Toronto: The Macmillan Co. of Canada Ltd., 1968):

Pour bien des gens, Pierre Elliott Trudeau est une énigme et un paradoxe: un homme riche, et pourtant un socialiste démocrate; ... un Canadien français fier de ses origines et de sa culture, et pourtant un critique acerbe de la société canadienne-française... un homme qui allie une calme indépendance d'esprit à un fort sens des valeurs sociales.

Le regretté André Laurendeau, coprésident de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, a résumé l'homme en ces termes: «C'est son goût de la liberté. Il en exige les risques et les avantages». Et c'est peut-être la clé de l'énigme, car l'homme lui-même se définit comme un «idéaliste pragmatique»; un partisan du genre de liberté qui trouve sa force essentielle dans le sens de l'équilibre et des proportions. C'est dans cette optique que bien

avant d'envisager sérieusement de devenir Premier ministre du Canada, il exhortait les Canadiens à prendre conscience que:

Le temps est venu d'emprunter de l'architecte cette discipline qu'il nomme «fonctionnelle», de jeter aux orties les mille préjugés dont le passé encombre le présent et de bâtir pour l'homme nouveau. Renversons les totems, faisons éclater les tabous. Ou mieux, considérons-les comme non venus. Froidement, soyons intelligents.

Ainsi parlait Trudeau le philosophe politique; mais Trudeau l'étudiant ou le grand voyageur, le sportif ou le professeur, l'écrivain ou le réformateur, n'a jamais dit autre chose. La vie mouvementée de Pierre Elliott Trudeau témoigne de la recherche constante de cet équilibre de la liberté, du progrès et de l'ordre qui peut le mieux répondre aux besoins de l'individu et de la société.

LA JEUNESSE

Bien avant de faire l'objet d'une enquête par une commission royale, le bilinguisme et le biculturalisme régnaient dans un foyer confortable de la rue McCulloch à Outremont, dans la ville de Montréal. C'est dans ce milieu biculturel que naissait, le 18 octobre 1919, Pierre Trudeau, premier fils d'une famille de trois enfants.

Charles-Émile, son père canadien-français, était un avocat qui s'était lancé tôt dans les affaires. Sa mère, née Grace Elliott, avait pour père un Écossais qui avait épousé une Canadienne française. Sous cette double influence, les trois enfants — Pierre, son frère cadet Charles et sa soeur aînée Suzette — apprirent le français et l'anglais dès leur plus tendre enfance.

C'était une famille très unie: tous les jours, à la fin de l'après-midi, le père cessait toute activité pour se rendre chez lui afin de voir ses enfants; il y avait aussi les «séances d'écoute de disques» du dimanche soir, et les innombrables fins de semaine à l'occasion desquelles la famille se rendait en auto dans la région du Mont-Tremblant pour faire de la chasse et de la pêche.

Même dans son enfance, il était difficile de ne pas remarquer Pierre Trudeau. À l'école primaire Querbes de Montréal, instituteurs et camarades de classe se le rappellent comme un individualiste entêté qui s'adonnait fréquemment à des bouculades et à des mauvais tours, mais aussi comme un élève studieux qui se classait presque toujours premier.

Après le certificat d'études, ce fut Jean-de-Brébeuf, un collège classique jésuite qui était et demeure l'une des meilleures institutions d'enseignement du Québec. Là encore, sa soif insatiable de connaissances lui permettait invariablement de se classer premier.

En 1940, il s'inscrit à la faculté de droit de l'Université de Montréal. Encore étudiant, il s'engage dans le Corps-école d'officiers canadiens (CEOC) pendant la guerre et, plus tard, il joint les rangs des Fusiliers de Mont-Royal pour parfaire sa formation militaire.

Une licence en droit et son admission subséquente au Barreau de la province de Québec mettent fin à son éducation québécoise en 1944 et, jusqu'au début des années cinquante, il est presque toujours absent de chez lui.

Ces années sont bien remplies pour P.E. Trudeau. De 1944 à 1946, il fréquente l'Université Harvard «... pour en savoir plus long sur l'organisation de la société... pour se familiariser avec les lois de l'économie, les systèmes monétaires et les banques, et pour étudier les sciences politiques... afin de découvrir comment fonctionnent les gouvernements.» C'est en préparant une maîtrise à cette université qu'il reconnaît pour la première fois les insuffisances du système d'enseignement du Québec. «Je me rendis compte qu'au Québec, on nous enseignait le droit comme un métier, non comme une discipline. Les étudiants de Harvard spécialisés en sciences politiques connaissaient mieux le droit romain et Montesquieu que moi qui étais avocat.»

L'économie politique et l'économie théorique l'intéressaient assez pour le pousser jusqu'à l'École des sciences politiques et à la faculté de droit de la

Sorbonne à Paris, afin d'étoffer la maîtrise obtenue à Harvard par des travaux de perfectionnement en droit, en économique et en sciences politiques. Même alors, Gérard Pelletier, qui était membre d'un organisme d'aide aux étudiants, à Genève, remarquait que Pierre Trudeau était:

... un puits de connaissances sur le Canada... il pouvait réciter d'un trait toute l'histoire des chemins de fer ou citer n'importe quel discours de sir John A. Macdonald.

Enfin, à la *London School of Economics*, il assiste avec un profond intérêt aux brillantes leçons de Harold Laski et se plonge dans l'ouvrage de lord Acton, *History of Freedom and Other Essays*. Mais, en 1948, l'Europe étant en proie à un imbroglio politique, il quitte Londres pour quinze mois d'aventure solitaire.

Un havresac pour tout bagage, il parcourt l'Allemagne occupée et l'Autriche; puis il se rend en Hongrie, en Pologne et en Yougoslavie. De Belgrade, il passe en Turquie et, à bord d'un camion rempli d'irréguliers arabes, il réussit à pénétrer en Palestine juste avant le partage. Livrant parfois le compte rendu de ses voyages au journal *Le Devoir*, il pousse jusqu'au Pakistan et en Inde, vivant quand il le peut avec des étudiants d'université.

Ses études et ses voyages ont renforcé sa méfiance croissante du nationalisme. Prenant position, plusieurs années plus tard, contre le séparatisme au Québec, il déclare en effet ce qui suit:

Je suis opposé à toute politique fondée sur la race ou la religion. Toutes ces politiques sont réactionnaires et, depuis 150 ans, le nationalisme est une notion rétrograde. Par un accident de l'histoire, il se trouve que le Canada possède environ 75 ans d'avance sur le reste du monde dans la formation d'un État multinational et j'estime que l'espoir de l'humanité réside dans le multinationalisme.

L'ÈRE DUPLESSIS

À son retour au Canada en 1949, Pierre Elliott Trudeau entendait enseigner la politique théorique dans une

université. À son grand regret, aucun poste n'étant disponible, il choisit d'entrer au service du Conseil privé à Ottawa. Les trois années qu'il y passa en tant que conseiller politique et économique lui furent d'une grande utilité lorsqu'il revint à Ottawa en 1965, à titre de député.

Cependant, le jeune Trudeau trouve sa province natale secouée par une révolution. Sous la direction du Premier ministre Duplessis, la Sûreté provinciale était intervenue contre 5,000 mineurs, lors de la grève d'Asbestos, en 1949.

Des réformistes comme Pierre Trudeau, Gérard Pelletier et Jean Marchand voyaient dans ce conflit le signe d'un régime dépassé contre lequel il fallait réagir.

L'année suivante fut importante pour l'équipe. Le lancement de leur revue mensuelle *Cité Libre* marquait le début d'une ère nouvelle pour le Québec. Car en dépit d'un tirage limité, *Cité Libre* a contribué à orienter les forces libérales et progressistes du Québec contre le régime de l'Union nationale de Maurice Duplessis. Pendant une bonne partie des années cinquante, elle s'est maintenue dans une position d'avant-garde en exprimant ce que d'autres n'osaient pas dire sur la politique et la société du Québec.

Vers la fin de l'année 1951, l'économiste Trudeau abandonne une carrière fédérale prometteuse pour consacrer plus de temps à sa revue et surtout à la situation au Québec. L'année suivante, il a l'honneur d'être invité à une conférence économique internationale à Moscou. À son retour, il s'occupe de réunir une série d'essais en un livre intitulé *La Grève de l'Amiante* et, dans un premier chapitre magistral, il s'applique à montrer comment la pensée sociale et économique au Québec a été dépassée par les réalités de la société moderne. Dans l'épilogue, il écrivait:

Si enfin nous identifions sans cesse le catholicisme à la conservation et le patriotisme à l'immobilité, nous perdrons par défaut la partie qui se joue entre toutes les cultures... Une génération entière hésite au bord de l'engagement.

Le livre paraît en 1956, année de l'élection provinciale et dernière étape de la carrière politique du Premier ministre Duplessis. Au moment où le mandat de ce dernier touchait à sa fin, M. Trudeau lance un appel aux lecteurs de *Cité Libre*, leur demandant d'appuyer les libéraux à l'élection provinciale de 1960. Avec la victoire libérale, la révolution démocratique et sociale semblait engagée.

Pendant les quelques années qui suivent, Pierre Elliott Trudeau joue un rôle secondaire dans la réforme qu'il avait contribué à amorcer. En 1961, l'Université de Montréal lui offre un poste de professeur adjoint de droit constitutionnel. Il trouve malgré tout le temps de parfaire sa pratique du ski (il a été une fois champion intercollégial à l'Université de Montréal), d'apprendre à piloter un avion, de pratiquer la plongée sous-marine et de partir à l'aventure pour de longues expéditions en canot. Ces randonnées étaient son passe-temps favori et, en tant que canotier expert et amateur de grande nature, il a acquis au cours des années une foule de connaissances sur la flore et la faune du Canada. En 1966, il descendait en canot la rivière Coppermine, sur une distance de 400 milles, jusqu'à l'océan Arctique.

Ayant trouvé, en 1960, le temps de retourner en Chine populaire, il livre le récit de ce voyage dans un ouvrage intitulé *Deux Innocents en Chine Rouge*, qui est publié l'année suivante.

Mais ce n'était pas seulement un mouvement de réforme politique et sociale qui avait pris naissance au cours des années cinquante. De nouveaux courants de nationalisme se manifestaient. Dans le Québec en ébullition où peu de gens osaient contester le nouveau nationalisme ou combattre le séparatisme, M. Trudeau ramait témérairement à contre-courant. Dans *L'Aliénation nationaliste* (*Cité Libre*, mars 1961), Pierre Elliott Trudeau qualifie les nationalistes de réactionnaires et dit que le nationalisme n'a rien à voir avec les préoccupations majeures du Québec.

Je ne pense pas, explique-t-il, que dans un pays où règne la liberté d'expression, la dynamite soit un signe de progrès rationnel.

DE RETOUR SUR LA COLLINE

La réputation que Pierre Elliott Trudeau s'est faite à cette époque pour avoir constamment soutenu la démocratie et préconisé un fédéralisme sain déborde le Québec et lui vaut l'admiration de maintes personnes ainsi qu'un nombre impressionnant de partisans personnels, chose qu'il n'avait jamais connue auparavant.

À la fin de l'année 1962, des entretiens privés avaient eu lieu afin qu'il soit admis dans les rangs du Parti libéral fédéral, mais ce n'est qu'en 1965 que l'équipe Trudeau-Marchand-Pelletier décide de briguer les suffrages avec l'administration Pearson.

Le reste de sa carrière politique est bien connu de tous. Après avoir disputé et remporté le siège de représentant de la circonscription montréalaise de Mont-Royal en 1965, il devient secrétaire parlementaire du Premier ministre, siégeant aux Comités de la justice et des questions juridiques, des affaires extérieures, de la radiodiffusion et de l'assistance aux arts, et du divorce.

Le 4 avril 1967, il se voit confier le portefeuille important de ministre de la Justice et de Procureur général du Canada. Une année chargée d'événements s'ensuit pour M. Trudeau. Il présente au Parlement des mesures législatives tendant à apporter au Code criminel des modifications notables et radicales. Il défend brillamment au Parlement un projet de loi visant à réformer considérablement la loi sur le divorce, et il joue un rôle de premier plan en faisant accepter les droits du français et en contribuant à clarifier la position du gouvernement fédéral sur les questions constitutionnelles.

Pour les délégués libéraux du Canada, M. Trudeau incarne le progrès et le changement; c'est donc lui qu'ils choisissent comme chef du parti lors de la con-

vention libérale tenue à Ottawa le 6 avril 1968. Il déclare alors:

Je crois que comme libéraux, nous ne devons pas essayer de tout conserver, de sauvegarder jusqu'aux moindres traditions, de nous raccrocher à toutes les solutions, à toutes les théories qui ont eu cours par le passé.

Je suis libéral parce que je crois que nous devons tenter les expériences de notre époque et prendre le risque de solutions qui peuvent ne pas être confortables, mais qui sont indispensables si nous voulons accéder au monde de demain, au lieu de nous attarder dans celui d'hier.

Le 20 avril, il prête serment à titre de Premier ministre; il ne tarde pas à solliciter un nouveau mandat de la population canadienne. Lors des élections générales du 25 juin, les citoyens assurent une solide majorité à son gouvernement, qui remporte 155 des 264 sièges.

Le changement et l'innovation sont les traits caractéristiques du premier mandat du Premier ministre Trudeau. Bon nombre de ces changements visent à rendre les méthodes du gouvernement et du Parlement plus expéditives, plus ordonnées et plus indépendantes des événements et des circonstances imprévisibles.

Certaines actions politiques du Premier ministre ont cependant eu beaucoup d'éclat. Mentionnons les mesures adoptées pour raffermir l'unité nationale, qui est un objet de vive préoccupation pour M. Trudeau. Le Parlement a approuvé la Loi sur les langues officielles, on a élaboré un programme de multiculturalisme et le ministère de l'Expansion économique régionale a été créé pour lutter contre les disparités régionales. On a réalisé d'importants progrès vers une plus grande justice sociale au Canada pour les autochtones, les femmes, pour les personnes à revenu faible ou fixe; d'importantes réformes juridiques ont également été accomplies.

Sur la scène internationale, la reconnaissance de la République populaire de Chine, l'amélioration des relations avec l'URSS, la contribution de M. Trudeau à la Conférence du Commonwealth de 1971 pour prévenir le démembrement de cette importante communauté, de même que l'extension de la souveraineté du Canada dans l'Arctique pour faire obstacle à la pollution, illustrent bien la volonté du Canada de suivre une politique de progrès et de bonne entente.

De ce mandat ressortent également la force de direction et la rapidité d'action manifestées lors de deux graves crises, la menace du FLQ en octobre 1970 et les conséquences des mesures économiques prises par les États-Unis à la fin de l'automne de 1971.

Aux élections générales du 30 octobre 1972, les Canadiens élisent leur cinquième gouvernement minoritaire depuis 1957. M. Trudeau est réélu député de la circonscription de Mont-Royal et, avec ses collègues, il se prépare à se présenter au Parlement et à solliciter la confiance de la Chambre des communes pour s'occuper des questions d'intérêt national. Le 4 janvier 1973, dans le discours du Trône qui inaugure la 29e législature, le gouvernement de M. Trudeau expose ses principaux programmes dans les domaines économique et social.

Autre initiative importante du Premier ministre au cours de la 29e législature: la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest qui a eu lieu à Calgary en juillet 1973. Lors de cette conférence sans précédent (c'était en effet la première fois qu'un Premier ministre du Canada convoquait ses homologues d'une région donnée du pays pour discuter avec eux les problèmes de cette région considérée dans son ensemble), le gouvernement fédéral s'est engagé à intervenir dans bon nombre de domaines (transports, exploitation des ressources, agriculture des Prairies, etc.) ce qui aidera grandement l'économie des provinces de l'Ouest.

Au mois d'août 1973, le Canada était l'hôte des chefs de gouvernement du Commonwealth. Tous les pays du

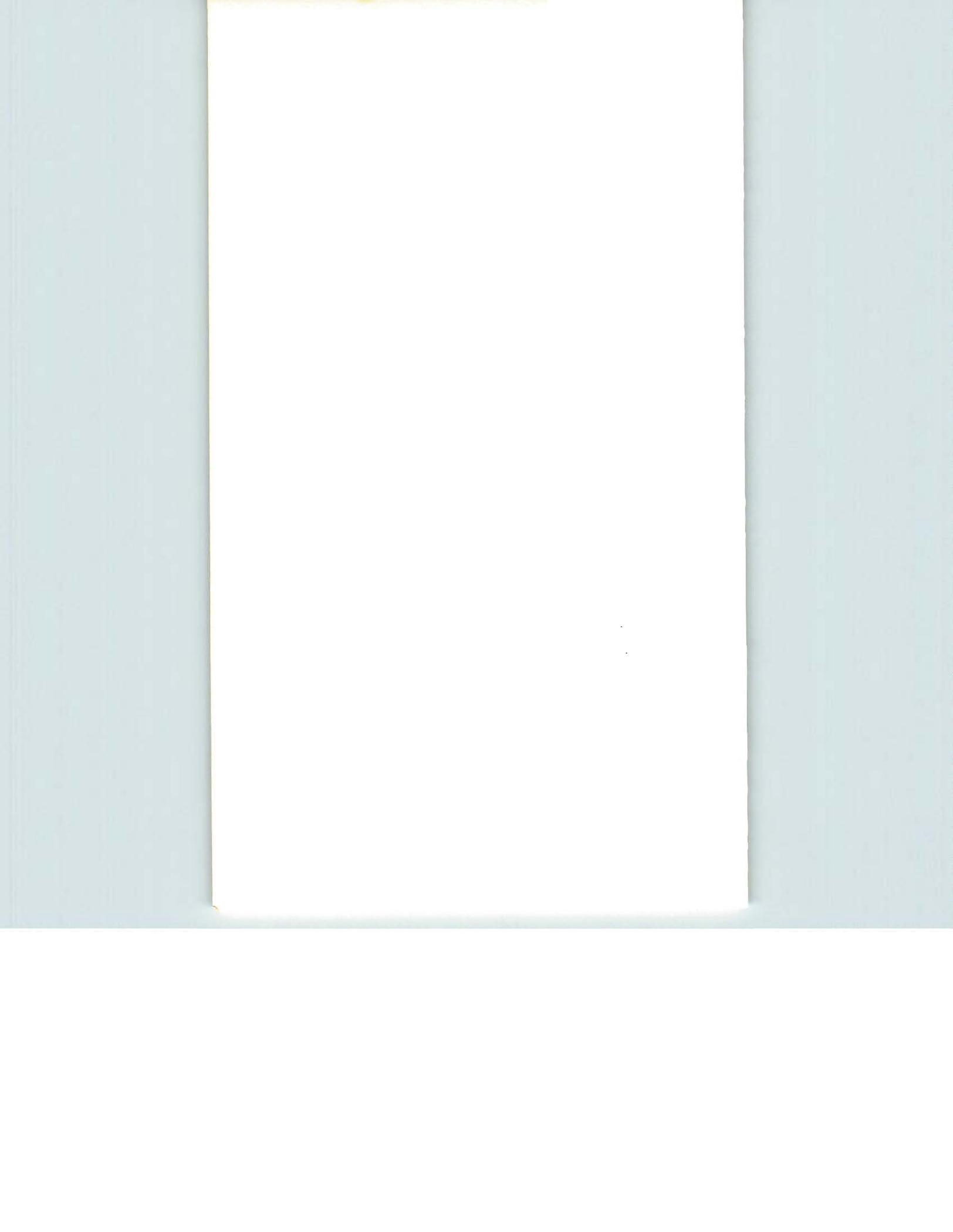
Commonwealth y étaient représentés, et les participants se sont félicités du caractère positif que M. Trudeau avait su donner à cette réunion. Ce fut là l'occasion d'une nouvelle manifestation de la vitalité du Commonwealth et de sa souplesse.

Le voyage historique du Premier ministre en Chine au cours du mois d'octobre 1973 marque un rapprochement significatif des deux pays et de leurs dirigeants. Ce voyage sera certainement favorable au maintien de la paix, aux relations internationales, aux échanges commerciaux, scientifiques, techniques et culturels, et aux relations humaines en général.

Le 8 mai 1974, le NPD présente une motion de défiance à l'égard du budget qui avait été déposé deux jours plus tôt, et il unit ses forces à celles du Parti conservateur-progressiste pour renverser le gouvernement libéral minoritaire par un vote de 137 voix contre 123. La date des élections générales est alors fixée au 8 juillet. M. Trudeau mène une campagne énergique dans tout le pays et il est réélu, à la tête cette fois d'un gouvernement libéral majoritaire qui détient 141 sièges.



Photo: Mickie Boisvert



Ce qu'il dit...



Photo: Mickie Boisvert

CHAPITRE 1

Mon pays

JE SUIS QUÉBÉCOIS, JE SUIS CANADIEN FRANÇAIS

Je suis Québécois, je suis Canadien français, et je le suis de tout coeur, mais je suis également, je suis profondément, je suis irrévocablement Canadien.

Montréal, le 10 novembre 1968

LE CANADA

Le Canada n'est ni un piège, ni une trahison, ni un marché de dupes, c'est un espoir, c'est une promesse, c'est un défi, un défi ambitieux, je le reconnais, mais un défi que nous pouvons réaliser si nous y croyons, si nous trouvons en nous assez d'ardeur et assez d'assurance, assez d'énergie et assez de persévérance pour mettre fin à des querelles et à des animosités séculaires et travailler tous ensemble, main dans la main, comme des hommes.

Le Canada, avec toutes ses richesses et ses ressources, avec toutes ses promesses et tous ses espoirs, appartient aux Québécois, aussi bien qu'aux autres citoyens.

Sept-Îles, le 4 septembre 1970

L'originalité du Québec ne réside pas uniquement dans son caractère français: par les proportions de ses

éléments ethniques et linguistiques, le Québec incarne le Canada mieux qu'aucune autre province. J'ose même dire, que par sa forte minorité anglophone, cette province est comme un résumé inversé du Canada. La dualité canadienne, le Québec l'expérimente d'abord chez lui. Elle fait partie de sa profonde intimité. Nier, prétendre amoindrir ou négliger cette dimension de son être, ce serait pour le Québec commettre une criante injustice, trahir sa vocation et s'appauvrir irrémédiablement.

C'est le Canada qui assure au Québec sa première et sa principale ouverture au monde. Il étend et augmente d'abord le rayonnement du Québec là où il peut être naturellement, par la force des choses, le plus intense, le plus riche, le plus intelligible et le plus fécond, c'est-à-dire au Canada, sur l'immense territoire géographique et humain qu'est le Canada.

Montréal, le 21 février 1971

Le Canada c'est un pays de fraternité où on veut partager les uns avec les autres; c'est un pays d'entraide; c'est un pays où on n'a pas de frontières artificielles; c'est ce pays-là qu'on va continuer de bâtir, nous les Libéraux.

Montréal, le 31 janvier 1975

Mon pays, ce n'est pas l'hiver, malgré la très belle chanson qui le dit, mon pays, c'est un esprit, un vouloir vivre collectif. Des gens qui se disent plus riches, plus cultivés, plus humains, plus humains parce qu'il y a chez nous des Anglais et des Français, sans parler des Indiens, des Esquimaux, des Italiens, des Grecs, des Irlandais, etc. C'est un pays difficile, c'est entendu, mais pas si difficile que ça. La preuve c'est qu'on est encore un des pays les plus riches au monde, et même dans une période économique difficile, c'est encore le Canada qui a eu à peu près la meilleure performance de tous les pays de l'OCDE.

Québec, le 5 mars 1976

Ce pays existe parce que nos ancêtres l'ont voulu en tant que pays. Le temps, les circonstances et la pure volonté nous ont cimentés ensemble dans un projet national unique contre toute probabilité, toute sagesse humaine, toute expérience. Ce projet donne au monde une véritable leçon de fraternité. Et ce projet extraordinaire est déjà si avancé sur le chemin de la liberté, de la justice sociale, de la prospérité que de l'abandonner maintenant, serait un péché contre l'esprit, un péché contre l'humanité.

*Discours à la Radio-Télévision
le 24 novembre 1976*

Si ce n'est pas nous, Québécois, nous, Canadiens, qui bâtissons le pays de la façon que nous le voulons, ce sera d'autres qui le feront pour nous. À qui appartient le Canada? Il appartient à ceux qui vont le bâtir, qui vont le faire, qui vont le définir, qui vont l'exprimer.

Québec, le 28 janvier 1977

L'AVENIR DU CANADA

C'est un manque de maturité caractérisé que de convenir, en principe, du bien-fondé d'une certaine ligne de conduite, de la juger souhaitable à la fois pour sa collectivité ou son pays, mais d'attendre de l'État ou de quelqu'un d'autre qu'il fasse le travail ou consente les sacrifices nécessaires. Ce dont le Canada a plus que jamais besoin, c'est que ses citoyens fassent preuve de maturité et de clairvoyance. Pour chacun d'entre nous, le moment est venu de choisir, de travailler ensemble en vue d'un avenir meilleur pour le Canada et le monde.

Toronto, le 18 avril 1975

Je suis un de ceux qui croient que les Canadiens, en général, ont confiance en l'avenir de ce pays, qu'ils se sentent chez eux partout dans ce pays, et se rendent compte qu'ils font à vrai dire l'envie du monde. Vous pouvez demander aux 100,000 immigrants et plus, qui

viennent chaque année au Canada, pourquoi ils sont venus. Vous pouvez essayer de vous demander pourquoi un million et plus de personnes veulent venir au Canada. La raison c'est que le Canada est un pays qui a une chance inouïe. C'est d'abord un pays qui a des richesses naturelles extraordinaires. C'est un pays dont la population a un degré d'éducation et une connaissance de la technique aussi élevés que dans n'importe quel autre pays du monde. C'est un pays immensément riche. C'est un pays dont les succès passés sont une garantie pour l'avenir et c'est pour ça que personnellement, moi, je suis optimiste.

*Discours au congrès annuel de la Fédération
des Associations de Marchands d'automobiles
Montréal, le 3 novembre 1976*

LA CAPITALE NATIONALE

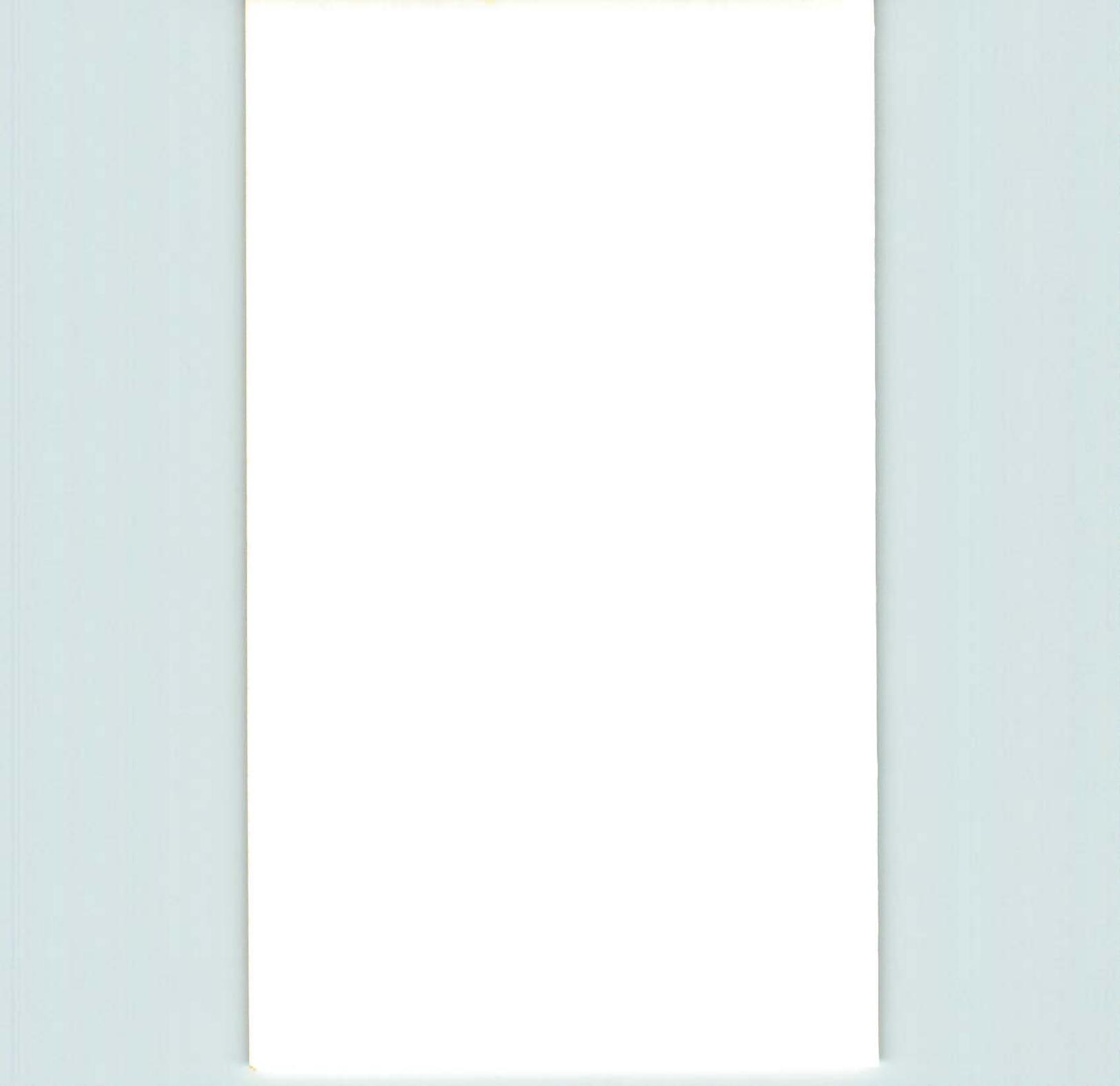
C'est un fait que pendant pas mal d'années, la capitale nationale n'était pas assez un lieu où les Canadiens français se sentaient chez eux, se sentaient accueillis lorsqu'ils venaient de l'extérieur ou, lorsqu'ils étaient citoyens de la région elle-même, engagés pour travailler dans une capitale vraiment nationale, c'est-à-dire, dans une capitale bilingue, d'un pays bilingue et d'une société multiculturelle.

La raison fondamentale pour laquelle nous voulons également développer l'autre côté de la rivière, à Hull et dans la région de la capitale nationale, ce n'est pas uniquement pour que les Canadiens français se sentent chez eux ici, c'est pour que tous les Canadiens puissent dire: bien, voilà, c'est notre capitale à nous, puis c'est un centre de rassemblement et c'est un symbole de l'unité canadienne.

*Réception du Parti Libéral
le 19 janvier 1972*



Photo: Mickie Boisvert



CHAPITRE 2

Les complexités du gouvernement

AIDE GOUVERNEMENTALE

Je me demande combien il peut y en avoir parmi vous qui connaissent tous les programmes et les services que le gouvernement fédéral met à votre disposition pour vous aider à progresser. C'est que je ne suis pas sûr du tout que l'homme d'affaires canadien-français soit vraiment intéressé à y avoir recours. Et cela m'apparaît grave. On se plaint que ce sont souvent les autres qui ont tout, et que nous, Canadiens français, n'avons que les miettes. Mais il faudrait commencer par vous préoccuper de savoir ce qui est disponible et dont vous pouvez profiter au même titre que les autres (...). Le gouvernement fédéral veut assurer, au niveau économique, l'égalité des chances pour tous les Canadiens. Mais ces chances justement vous sont offertes, et c'est à vous d'occuper dans le secteur toute la place qui vous revient. C'est à vous d'élargir votre activité aux dimensions du pays et de jouer, dans le commerce et l'industrie, un rôle vraiment national.

La Jeune Chambre de Montréal, le 2 mars 1973

LA COLLABORATION DU GOUVERNEMENT AVEC L'ENTREPRISE PRIVÉE

Les réalisations de notre pays, dans sa lutte contre les distances et le climat, sont admirables à tous égards. L'apport de la science et de la technique canadienne, sur le plan des transports, des communications et de l'énergie, est indiscutablement l'un des plus considérables qui soient. Dans ces domaines, le Canada est à l'avant-garde et s'impose comme un chef de file. Dans une large mesure, cette contribution est attribuable à une collaboration entre le gouvernement et l'initiative privée d'un type inconnu en bien des pays. J'ai tout lieu d'être fier de cette collaboration et de ses fruits.

Ottawa, le 17 juin 1975

LE CONTRÔLE DES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES

Le Gouvernement, lui aussi, doit se montrer plus responsable; cela signifie qu'il devra apprendre à dire «non» plus souvent et plus décisivement, tout comme il incombe à chaque citoyen de ne pas exiger de la nation des services publics nouveaux ou meilleurs qu'elle n'a pas les moyens de s'offrir.

*Discours devant le Canadian Club, à Ottawa
le 19 janvier 1976*

Lorsque nous décidons d'orienter une partie de notre pouvoir d'achat vers le secteur public, en payant les services médicaux avec nos taxes, par exemple, plutôt qu'en acquittant chaque fois les factures, nous ne pouvons nous attendre à conserver le même revenu que si nous n'avions pas envisagé ces dépenses.

Il faut bien comprendre, surtout pour ceux qui croient que toutes les dépenses gouvernementales sont inflationnistes, que le fait de déplacer des dépenses du secteur privé vers le secteur public n'est pas en soi un facteur d'inflation, du moment que l'on prend garde de

ne pas arrêter la croissance de la production de biens et de services que les Canadiens attendent du secteur privé.

Les critiques ont beau jeu de prétendre qu'une recherche plus systématique des facteurs d'inefficacité au sein de l'administration publique permettrait de réaliser des économies considérables. En fait, les seules décisions qui entraînent des économies notables supposent des choix douloureux entre des programmes qui sont eux-mêmes bons et valables, et non des choix entre des programmes utiles et inutiles.

*Dîner-Bénéfice du Parti Libéral
à Vancouver, le 12 février 1976*

LA DÉCENTRALISATION

J'en ai un peu marre de ceux qui parlent de décentraliser sans préciser ce qu'ils veulent obtenir. Si les gens veulent reprendre cette discussion, je le répète, le gouvernement fédéral, le gouvernement du Canada est tout à fait disposé à le faire. Je ne sais pas où cela mènera, mais j'aimerais bien commencer par entendre ceux qui proposent la décentralisation, qu'ils nous disent jusqu'où ils veulent aller, et surtout je voudrais savoir en quoi cela va résoudre le problème.

*Conférence de presse à Ottawa,
le 25 novembre 1976*

GOUVERNER POUR LE PEUPLE

Structurer un gouvernement dans le dessein de pourvoir efficacement aux besoins des hommes constitue une responsabilité aussi redoutable que vitalemment importante, et qui ne cesse, depuis des siècles, de hanter les grands chefs politiques.

*Congrès sur la politique libérale,
novembre 1970*

L'INTERVENTION GOUVERNEMENTALE

L'intervention gouvernementale a permis à un secteur essentiellement fort d'exploiter pleinement son

potentiel et de construire plus vite qu'on aurait pu le faire autrement des logements dont les Canadiens avaient besoin.

Il appartient au Gouvernement d'encourager l'efficacité, de stimuler la productivité et de guider le pays vers la réalisation de nos objectifs nationaux. Le Gouvernement continuera d'intervenir, lorsque l'exigeront les problèmes économiques et les objectifs sociaux prioritaires du pays, au moyen de règlements, de changements de structures et de politique fiscale, comme il l'a fait fréquemment dans le passé.

*Dîner-Bénéfice du Parti Libéral
à Vancouver, le 12 février 1976*

L'État est important. Le gouvernement est important. Cela signifie qu'il n'y aura pas moins d'autorité dans nos vies, mais peut-être davantage.

... on ne peut plus être partisan d'un État libéral absolu. C'est un État interventionniste qui intervient pour s'assurer que le fort et le puissant n'abusent pas de leur force et de leur puissance pour dépouiller de leur liberté les citoyens.

*Entrevue par Bruce Phillips et Carol Taylor
le 28 décembre 1975*

LE PARLEMENT

Je n'ai jamais été un partisan du syndicalisme, ni du corporatisme ni du socialisme corporatif. Je crois que c'est ainsi que le désignait S.D.H. Cole. Je suis toujours convaincu que le Parlement et la représentation directe est la meilleure manière pour un gouvernement de prendre le pouls d'un pays. En particulier d'un pays aussi vaste et varié que l'est le Canada. Je ne crois pas qu'une corporation de patrons et de travailleurs et l'État ensemble pourraient mieux sentir que par notre système actuel ce que les Canadiens veulent. Par conséquent, je n'essaie pas de changer le système politique. Vous m'avez entendu pester contre la façon

dont le Parlement fonctionne actuellement. Je suis d'avis qu'il fonctionne très mal, mais je pense que je n'aimerais pas le voir remplacé par une forme de corporatisme, quelle qu'elle soit.

*Entrevue Bruce Phillips et Carol Taylor
le 28 décembre 1975*

LA TAXATION ET LA FISCALITÉ

Les provinces ne peuvent pas en même temps souhaiter plus d'autonomie et en même temps souhaiter d'être indéfiniment aux crochets du fédéral.

*Conférence de presse à Ottawa,
le 25 novembre 1976*

Il faut garder en tête que la province de Québec, en vertu d'arrangements qui remontent à 1964, a déjà 28½ points d'impôt. Alors dans ce sens-là, le Québec a déjà atteint il y a treize ans une autonomie fiscale bien plus grande que les autres provinces.

*Conférence de presse à Ottawa,
le 14 décembre 1976*



Photo: Mickie Boisvert

CHAPITRE 3

La justice

LA COUR SUPRÊME

Dans l'exercice des fonctions que lui a assignées le Parlement, la Cour suprême du Canada a été amenée à jouer un rôle d'arbitre, et de pédagogue; elle a été également appelée à définir des critères d'excellence. Elle a réussi à établir des règles d'équité et de sagesse qui ont éclairé les Canadiens, dans tous les domaines d'activité. C'est ainsi que la Cour suprême a sauvé les traditions et les options qui constituent la base historique de notre nation.

Ottawa, le 26 septembre 1975

L'ILLÉGALITÉ

Moi, je respecte quelqu'un qui dit que sa conscience l'oblige à faire un acte illégal. Qu'il le fasse mais qu'il paye pour; qu'il paye l'amende ou qu'il aille en prison. Mais, dans un système démocratique, encore une fois, les gens sont liés par la loi. Il y a un seul tribunal d'appel au-dessus des législatures, c'est le tribunal d'appel de sa conscience. Et en dernière analyse, il faut écouter sa conscience et payer le prix.

*Conférence de presse à Ottawa
le 9 septembre 1977*

LA LOI

Il serait bon de nous demander ce que doit être au Canada le rôle de la loi. Doit-elle être tout simplement une série de règles dont s'entoure notre activité, un *corpus* de textes législatifs ou d'arrêts des tribunaux qui font jurisprudence? Donnons-nous l'impression de regarder sans cesse derrière nous pour voir ce qui s'est fait dans le passé? Ainsi définie, la loi serait chose morte. Elle ne nous servirait pas, elle nous ligoterait. Ce serait un cadre rigide qui nous emprisonne, un harnais sans souplesse qui nous relie au *statu quo* et nous fait hésiter devant le changement. Mais la loi est tout de même plus que cela. Bien utilisée, c'est l'instrument qui nous permettra à la fois de conserver nos traditions et de poursuivre les idéaux chers à notre société. Ces idéaux, — ces valeurs si on veut, — sont nombreux, mais il n'en est pas de plus essentiels, je pense, que la liberté et la dignité de la personne humaine. Si nous ne pouvons pas tous rester debout, conserver le respect de nous-mêmes, nous déplacer à notre guise dans notre pays sans nous heurter à des obstacles artificiels, nous n'aurons pas créé chez nous le climat politique qu'il est en notre pouvoir de créer. Nous n'aurons pas utilisé la loi comme nous le devrions. Nous n'aurons pas compris, pour reprendre les termes mêmes d'un penseur, que «... l'histoire est écartelée entre le patrimoine et l'hérésie; le droit, avec plus ou moins de bonheur, cherche à les concilier». Le droit, la loi, convenablement utilisée, permet le changement sans préjudice de la stabilité.

*Charte des Droits de l'Homme
Conférence sur la Constitution
le 6 février 1968*

La faiblesse de notre thèse est qu'elle fait appel à l'intelligence et à l'esprit plutôt qu'aux tripes, mais qu'est-ce que la civilisation, sinon un appel aux démarches émotives? Comment vivrait-on en société si nos lois n'étaient pas basées sur la raison mais sur la seule passion? Est-il moins noble de chercher une unité basée sur

l'esprit, l'humanisme, sur la conjonction de deux civilisations comme l'anglaise et la française, que d'en chercher une basée sur l'ethnie, la langue ou la religion? Dans quel sens est l'avenir de l'homme?

Le Monde,
Paris, le 14 mai 1977





Photo: Mickie Boisvert

CHAPITRE 4

Les problèmes agraires

L'AGRICULTURE

... dans le tableau si troublant que les perspectives de l'an 2000 nous dévoilent, (85% des Canadiens vivront dans quelques grandes agglomérations) l'agriculture est un élément crucial. Il faudra atteindre en agriculture un degré de suffisance que nous avons peine à concevoir à l'heure actuelle, et l'agriculture ne sera pas en mesure de répondre au défi qui l'attend si, d'une part, elle se trouve privée de ressources humaines et si, d'autre part, elle ne devient pas économiquement autonome. Elle a besoin, et aura besoin, comme tout autre secteur industriel, de fonctionner sans subsides, sans aide extérieure, comme un organisme adulte, en pleine possession de ses moyens.

Pour bien comprendre notre politique agricole, il faut d'abord tenir compte du rôle du gouvernement. Ce rôle est essentiellement de donner à l'agriculture canadienne ce qu'elle ne peut se donner elle-même ou ce qu'un organisme central peut le plus facilement lui assurer, à savoir des services et un cadre juridique conformes à notre Constitution.

L'agriculture canadienne doit prendre des décisions sur les produits au sujet desquels nous sommes avantagés comme pays. Nous devons stimuler le genre de production agricole le mieux adapté à notre situation. En résumé, nous devons orienter nos programmes vers les secteurs agricoles dans lesquels ils seront les plus rentables.

La raison d'être de la croissance économique, c'est évidemment la prospérité, mais en dernière analyse, c'est d'assurer un meilleur partage. Une croissance régulière suppose une production ordonnée, c'est-à-dire rationnelle. Ainsi sommes-nous amenés à définir ensemble et avec rigueur ce que j'appellerais volontiers nos zones d'excellence et de rentabilité, et à nous arranger pour en profiter au maximum, dans le domaine fondamental de l'agriculture, comme dans les autres secteurs de production. Telle est la base très concrète de la politique globale que nous entendons poursuivre.

Montréal, le 2 février 1972

LA CLASSE RURALE

Il existe au Canada plusieurs manifestations d'une répartition équitable des biens. Ainsi... l'ensemble de la classe rurale (comprenant les pêcheurs, les fermiers et les ouvriers de la forêt) vit dans des conditions économiques inadmissibles... Nous savons que la solution de ce problème ne sera ni facile ni rapide, mais ce qui nous révolte, c'est qu'un tel problème nous semble classé comme mineur par la plupart de nos politiciens.

1964

CHAPITRE 5

L'emploi judicieux de nos ressources naturelles

L'ABONDANCE — L'ABUS — LE GASPILLAGE

C'est de façon prodigue et ruineuse que nous continuons à satisfaire nos besoins en protéines. Ainsi, parmi celles de nos façons d'agir que nous devons peut-être réformer, il y a l'habitude, que nous avons en commun avec quelques rares autres pays riches, de donner du grain plutôt que de l'herbe à certains bestiaux pour obtenir des viandes plus tendres et savoureuses. Or, les céréales perdent une grande partie de leur valeur protéique pendant le processus d'assimilation. C'est donc du gaspillage pur et simple. Et parce qu'ils manquent de protéines, des millions d'habitants d'autres pays souffrent quotidiennement de malnutrition et sont aux prises avec la famine.

Pendant combien de temps nos consciences pourront-elles s'accommoder de la souffrance des autres? Pendant combien de temps un monde affamé tolérera-t-il le gaspillage éhonté et constant de ressources alimentaires limitées? Combien de temps encore pourrons-nous fermer les yeux devant les

responsabilités que nous imposent, sur le plan international, nos richesses et les besoins d'autrui?

Notre pays occupe le deuxième rang de la consommation d'énergie par tête, surtout parce que nous dépensons l'énergie sans discernement, d'une façon qui trahit notre manque de réalisme. Conservation et meilleure gestion de nos ressources doivent compter parmi les principales préoccupations de la nouvelle société qu'il nous faut créer.

*Discours devant le Canadian Club, à Ottawa
le 19 janvier 1976*

LE NIVEAU DE VIE CANADIEN

Lorsque la société choisit de protéger l'environnement, de promouvoir la justice sociale, la culture et les loisirs, nous devons reconnaître que nous aurons moins de biens matériels que si nous n'avions pas pris ces options. Toutefois, même avec ces choix, nous pouvons encore nous attendre à ce que notre niveau de vie continue à s'améliorer, tant que nous utiliserons à bon escient nos compétences et nos ressources, et tant que nous découvrirons de nouvelles techniques qui nous permettront de produire des biens plus efficacement.

*Dîner-Bénéfice du Parti Libéral
à Vancouver, le 12 février 1976*

L'ORIENTATION INDUSTRIELLE

Nous vivons dans un milieu de plus en plus affluent; nous avons, au niveau gouvernemental comme au niveau personnel, le choix d'employer nos ressources à des fins de plus en plus diverses; nous avons, en définitive, un plus grand choix d'options quant aux orientations industrielles. Celles-ci peuvent être désormais axées non plus uniquement sur la croissance de la production et du chiffre des affaires, mais aussi sur l'édification d'un Canada où la vie des citoyens correspond davantage à leurs aspirations.

La Jeune Chambre de Montréal, le 2 mars 1973

LA POLITIQUE INDUSTRIELLE

Viser une croissance maximale de l'industrie canadienne, sans tenir compte des conséquences que la chose entraîne, n'est pas le but de notre société, ni celui du Gouvernement actuel.

*Dîner-Bénéfice du Parti Libéral
à Vancouver, le 12 février 1976*

LE PARTAGE DES RICHESSES

Chose certaine, le Gouvernement fédéral contribue à réduire le trop grand écart qui existe entre ceux qui jouissent de l'aisance et ceux qui se débattent dans la gêne. Il procède graduellement à une distribution plus équitable des biens et des richesses entre tous les citoyens et entre toutes les régions du pays. J'ai voulu insister là-dessus parce que notre parti, notre gouvernement, tiennent cette fonction de redistribution pour une des principales responsabilités de l'État.

Allocution télévisée, le 2 octobre 1971

Sans une meilleure répartition de la population canadienne, sans un meilleur équilibre des occasions de progrès économique, sans une plus juste distribution des richesses, nous nous condamnons à une vie nationale parcellaire, dépourvue de toute planification et de toute direction. En l'occurrence, un grand nombre de nos concitoyens se verraient acculés au désespoir.

Toronto, le 18 avril 1975

... nous n'avons pas partagé beaucoup et nous n'avons pas vécu d'une manière très fraternelle, et cela fait d'ailleurs partie du problème. Nous n'avons pas étudié les raisons pour lesquelles on se rassemble pour vivre en société afin de pouvoir s'aider mutuellement plutôt que de vivre chacun séparément dans des localités isolées ou sur le sommet des montagnes. Si l'on se rapproche, ce devrait être pour

partager, pour s'aider mutuellement, et c'est ce que nous avons perdu de vue.

*Entrevue Bruce Phillips et Carol Taylor
le 28 décembre 1975*



Photo: Mickie Boisvert

100

CHAPITRE 6

Les richesses énergétiques

L'ÉNERGIE

Notre politique énergétique vise, elle, à garantir un mode plus rationnel de répartition, d'utilisation et de conservation des ressources, non seulement pour que les Canadiens trouvent à un prix raisonnable l'énergie dont ils ont besoin, mais aussi parce qu'il nous faut oeuvrer de concert avec la nature et ménager le patrimoine de nos enfants.

Toronto, le 18 avril 1975

Nous reconnaissons tous que les provinces sont les propriétaires de nos richesses naturelles d'où provient notre énergie et que, normalement, le propriétaire peut exiger un prix raisonnable. Nous reconnaissons tous que les gouvernements provinciaux doivent recevoir un prix raisonnable pour leurs richesses naturelles, à plus forte raison si ces richesses sont rares et si la province a besoin de sommes très considérables pour exploiter de nouvelles sources d'énergie. Mais est-il raisonnable qu'une province fasse sans interruption des recettes qui lui assurent une capacité de dépenser trois ou quatre fois plus grande que certaines autres provinces, proportionnellement à sa population? Il me

semble que ce genre de question va droit au coeur de notre système fédéral.

Ottawa, le 22 janvier 1974

Il y a une façon pour chaque Canadien de faire sa part: c'est de consommer et de gaspiller moins d'énergie, de manière à empêcher la demande canadienne d'énergie d'accuser le taux de croissance excessif qui est le sien depuis quelques années. Il nous faudra peut-être inciter l'industrie à réduire sa consommation en produisant des biens de consommation plus durables; de la sorte, on consacrera moins d'énergie et de matériaux au remplacement et à la réparation.

*Discours devant la Canadian Club à Ottawa
le 19 janvier 1976*

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

... force nous est de vivre la réalité telle qu'elle est. Et c'est grâce à elle qu'il nous est donné de voir à quel point il est rare de se trouver au point de convergence de tant d'événements, d'intérêts divers et de problèmes lorsqu'on aborde la question nucléaire. Nous voici en possession d'une technique du plus haut caractère révolutionnaire en même temps que de la plus haute utilité, et qui fournit au monde entier la preuve de la compétence et du dynamisme canadiens.

Ottawa, le 17 juin 1975

LE PÉTROLE

Nous ne pouvons continuer, année après année, à faire un usage extravagant du pétrole, à en consommer beaucoup plus que les autres pays, simplement parce qu'il se vend bon marché au Canada, bien meilleur marché qu'ailleurs et bien moins cher que nos futurs approvisionnements. Nous ne pouvons exiger que l'Alberta et la Saskatchewan continuent indéfiniment à vendre leur pétrole aux Canadiens à un prix de

beaucoup inférieur à celui qu'elles obtiendraient si elles l'exportaient.

Ottawa, le 9 avril 1975

... nous ne cherchons pas à détruire les compagnies pétrolières parce que nous avons besoin d'elles et qu'elles possèdent les connaissances techniques pour faire de la prospection. Nous estimons que nous ne pouvons nous passer d'elles. Nous voulons les réglementer et nous ne voulons pas les faire s'enrichir sans raison, mais nous ne cherchons pas à nous en débarrasser.

*Entrevue par Bruce Phillips et Carol Taylor
le 28 décembre 1975*



Photo: Mickie Boisvert

CHAPITRE 7

La non-prolifération nucléaire

Le Canada s'oppose à toute explosion nucléaire pacifique contrevenant aux dispositions du Traité de non-prolifération. Sans pour autant imputer de desseins particuliers; simplement pour éviter d'avoir à écrire l'histoire au conditionnel.

... le gouvernement canadien est tenu, à l'endroit des Canadiens et de tous les citoyens du monde, de s'assurer que les dispositifs, le matériel et la technique nucléaires d'origine canadienne ne serviront ni à fabriquer des engins explosifs ni à d'autres fins illégales, ce qu'il fait en exigeant des garanties.

Ottawa, le 17 juin 1975

Notre objectif est de répondre aux besoins énergétiques mondiaux et de faire un usage pacifique de l'énergie nucléaire largement disponible, tout en évitant le danger de la prolifération des armes nucléaires.

*Conférence au Sommet de Londres
le 8 mai 1977*



Photo: Mickie Boisvert

CHAPITRE 8

Le Canada et les provinces

LA DÉFINITION DES FRONTIÈRES PROVINCIALES

Dans la Constitution canadienne, aucune province ne peut redéfinir ses frontières sans le consentement du gouvernement canadien. Alors, toute redéfinition des frontières par un gouvernement québécois serait illégale.

*Conférence de presse à Ottawa,
le 25 novembre 1976*

L'INTÉRÊT NATIONAL

Il nous faudrait d'abord nous demander pourquoi l'intérêt national nous oblige à harmoniser les objectifs des deux niveaux de gouvernement. La réponse est simple: parce que l'intérêt national n'est autre que l'intérêt des citoyens. Le citoyen élit à la fois le gouvernement du Canada et les gouvernements des dix provinces, il est servi par les deux niveaux de gouvernement, ou directement, ou par l'entremise d'organismes publics. La plupart du temps, le citoyen s'intéressera plus à l'efficacité et à l'accessibilité de l'ensemble des services publics, plutôt qu'à la responsabilité de tel ou tel gouvernement quant à l'ins-

piration politique des programmes, ou quant à la source des services. Il est parfois regrettable que, comme peuple, nous n'estimions pas à sa juste valeur le système politique de notre pays: nous oublions ainsi que ce système a été forgé en fonction de la diversité culturelle et sociale du pays et nous avons parfois tendance à oublier que des tensions saines et créatrices entre un gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux contribuent à la protection des meilleurs intérêts du peuple canadien.

*Conférence des premiers ministres,
le 23 mai 1973*

LA NON-INTERVENTION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Les nouvelles dispositions que je propose jouiraient de la confirmation constitutionnelle; elle ne consisterait pas, comme vous le craignez, en une simple expression verbale de bonnes intentions. De plus, il n'y aurait de la part du Parlement ou du Gouvernement fédéral absolument aucune intervention dans le domaine de l'éducation: le Gouvernement fédéral reconnaît que l'éducation relève de la juridiction provinciale.

*Lettre à l'honorable René Lévesque
le 2 septembre 1977*

LE PARTAGE DES POUVOIRS

Alors que le partage des pouvoirs correspond à l'essence même du fédéralisme, de tels pouvoirs ne doivent pas, bien sûr, être exercés sans tenir compte du résultat global. Les Canadiens ont le droit implicite d'exiger une harmonisation des objectifs fédéraux et provinciaux pour obtenir les services publics les plus rationnels, les mieux intégrés et les plus efficaces possibles — ils ont le droit d'en avoir pour leur argent.

*Conférence des Premiers ministres
le 23 mai 1973*

Ce dialogue, nous le reprendrons volontiers et quand les Provinces voudront. Nous parlerons du partage des pouvoirs avec flexibilité et nous chercherons des solutions fonctionnelles.

*Discours à la Radio-Télévision
le 24 novembre 1976*

LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

6,000 personnes qui viennent s'installer dans la région Atlantique plutôt que 6,000 départs: voilà ce que signifie, pour moi, l'expansion régionale. Elle signifie qu'une génération entière de jeunes découvre qu'elle peut trouver des débouchés intéressants et stimulants, qui lui permettent de se réaliser pleinement à Halifax, Saint-Jean ou Moncton, et non pas seulement à Vancouver, Toronto ou Boston.

Un des voeux que j'aurais aimé exaucer, concernant les provinces de l'Atlantique, c'est que jamais plus un jeune, homme ou femme, ne soit forcé de quitter sa petite patrie pour des raisons d'ordre économique. On m'avait alors traité de naïf et d'idéaliste. Je me félicite d'autant plus, ce soir, de constater que le triste exode des jeunes de la région de l'Atlantique a diminué au cours des dernières années, et que même, l'an dernier, la tendance s'est renversée.

Qu'on sache bien, cependant, que le gouvernement libéral n'a pas l'intention d'imposer ses priorités de mise en valeur à cette province ou à aucune autre. Nous ne vivons plus au temps où Ottawa pouvait venir ici dicter sa politique au gouvernement de la Nouvelle-Écosse. C'est là une pratique qui n'aurait d'ailleurs aucun succès avec Gerry Regan.

Halifax, le 25 octobre 1973

Il a fallu, bien sûr, plusieurs années à l'Île-du-Prince-Édouard pour décider de se joindre à la Confédération, dont elle était le berceau. Ces délais suscitaient à l'époque, j'en suis convaincu, de vives

préoccupations, mais, avec le recul du temps, nous pouvons mieux comprendre: il était préférable de tisser lentement des liens avec un associé posé et prudent dont les décisions sont mûries, plutôt que de s'engager avec un partenaire exalté et vain sur lequel on ne peut compter.

Cet été, en visitant l'Île-du-Prince-Édouard avec ma famille, je me félicitais de cette heureuse alliance, qui est tout à l'honneur du Canada. Nous avons alors admiré la calme splendeur des paysages, la verdure des champs parsemés de fleurs sauvages et la magnificence de la mer. Et nous nous sentions à l'aise avec la population. Comme beaucoup d'autres avant nous, nous avons découvert à quel point cette île peut être attachante.

Charlottetown, le 26 octobre 1973

Des projets comme ceux des sables bitumineux — ou comme ceux des gisements sous-marins dans la région Atlantique — exigeront l'emploi de techniques nouvelles et coûteuses, ainsi que des investissements sans précédent, que ces fonds proviennent du secteur public ou du secteur privé. Ces coûts de développement sont beaucoup plus élevés que ceux qui ont été consentis dans le passé pour la mise en valeur de champs pétrolifères classiques, et ils se traduiront inévitablement par une hausse des prix de l'énergie. Si bien que l'époque de l'énergie abondante et bon marché est révolue.

*Allocution télévisée,
le 22 novembre 1973*

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

La Conférence des Premiers ministres fournit une perspective pour examiner politiques et programmes, un forum où ceux-ci peuvent faire l'objet d'une vue d'ensemble en fonction de l'intérêt national. Je crois qu'en pratique nous nous sommes rapprochés de

cette attitude au cours de nos travaux des dernières années. Cette évolution représente un appoint important pour le fédéralisme au Canada.

*Conférence des Premiers ministres,
le 23 mai 1973*

À ceux qui préconisent le gouvernement par décret plutôt que par accord général, je tiens à signifier une fois de plus ma prédilection pour le processus de la consultation et de la négociation entre les gouvernements fédéral et provinciaux, si laborieux et lent qu'il puisse être.

Toronto, le 18 avril 1975

Les provinces préfèrent venir à Ottawa et demander de l'argent au Fédéral, que d'en demander à leurs contribuables, et c'est pourquoi il y a toujours un certain nombre de tensions; mais à mon avis, rien ne sera changé de ce côté-là. Les provinces, chacune de leur côté, essaieront d'avoir le maximum du Fédéral. Et nous, nous essaierons, bien sûr, d'assurer l'équité pour tous.

Et je désire assurer la population du Québec que notre collaboration leur est acquise dans le cadre de la constitution, dans le cadre de la légalité; nous avons l'intention de continuer, et je l'ai dit dès le premier soir, avec le gouvernement du Québec, comme avec tout autre gouvernement légitime dans les provinces.

Mais pour les problèmes qui ne sont pas à l'intérieur d'une seule juridiction provinciale, la solution ne peut venir que d'une étroite collaboration avec le Gouvernement canadien.

... ceux qui veulent détruire notre pays n'abandonneront pas leur objectif simplement parce que les gouvernements provinciaux auront, simplement, à un moment donné, accru leur pouvoir, par exemple, dans un domaine comme l'immigration

ou dans le domaine des communications, ou dans les domaines fiscaux et les domaines culturels, que sais-je?

Il est certain qu'un nouveau partage des pouvoirs entre Ottawa et les provinces ne fera jamais, par lui-même, qu'un francophone se sente plus à l'aise à Victoria ou à Toronto qu'à Québec. Ce problème cherche une autre réponse.

*Discours à la Radio-Télévision
le 24 novembre 1976*

CHAPITRE 9

Les types d'alliance

LE FÉDÉRALISME

Il nous faut envisager l'essentiel, l'intérêt national, l'intérêt du citoyen, et ensuite nous entendre sur le plan fonctionnel. De cette façon, nos gouvernements s'engageront à promouvoir un fédéralisme vivant, axé sur le réel; un fédéralisme exempt de faux idéaux, de légalisme et de préjugés.

Les Canadiens, grâce à leur sens du compromis et à leur souplesse, ont édifié un système fédéraliste sans pareil, sans équivalent dans aucun pays ou même dans un manuel de droit constitutionnel. Ce système nous a bien servis. Il résulte de cet esprit créateur et de ce sens pratique dont les Canadiens ont toujours fait preuve au cours de leur histoire.

*Conférence des Premiers ministres,
le 23 mai 1973*

Ce nouveau fédéralisme dont je parle — qui suppose une véritable prise de conscience du fait que nous n'avons d'autre solution pour l'avenir que de coordonner nos efforts en vue d'atteindre des objectifs distincts certes, mais compatibles — ce fédéralisme

exige que nous atteignons à un nouveau seuil de coopération et de respect mutuel dans les relations fédérales-provinciales, au Parlement et dans les rapports entre le citoyen et toutes les formes de gouvernement.

Si ce fédéralisme animé d'une nouvelle volonté de coopération réussit, ce sera parce que chacun de nos gouvernements aura préféré la consultation à l'affrontement, le compromis à l'inflexibilité, l'équité à l'égoïsme, et le Canada à tout intérêt local.

Toronto, le 18 avril 1975

Lorsqu'il y a 3 ans, le Parti libéral du Québec a remporté une victoire foudroyante, on ne m'a pas demandé si j'avais joué un rôle. Maintenant qu'il a été défait, on me demande si j'ai joué un rôle. La situation est exactement la même. Et je continuerai de prêcher le séparatisme comme une erreur et de dire que le fédéralisme est la seule solution équitable et valable pour les Québécois.

*Déclaration après l'élection générale au Québec,
le 15 novembre 1976*

Au cours des dix dernières années, le fédéralisme canadien a montré que le maintien de normes nationales ne veut pas et ne doit pas nécessairement signifier "homogénéité". Une « norme nationale » suppose tout simplement que certains grands principes et conditions doivent présider, partout au Canada, aux services importants qui font l'objet de nos discussions.

Ottawa, le 14 juin 1976

LA SOUVERAINETÉ-ASSOCIATION

"C'est là vraiment que j'en veux à l'intelligentsia québécoise qui ne sait pas ce qu'elle veut. Elle veut l'indépendance, mais elle veut aussi ne pas être indépendante parce qu'elle veut s'associer, puis il faudrait bien la formule Fulton-Favreau, mais tout à

coup on s'aperçoit que c'est pas tout à fait ça qu'on veut, puis on voudrait bien la formule Victoria, mais à la dernière minute on change d'idée, puis on a le culot de dire après ça: faites-nous des propositions, c'est à vous et c'est pas à nous d'en faire. On lui en fait depuis cinquante ans, à l'élite québécoise, des propositions, mais vous dites toujours: on va y penser puis on va peut-être signer tout à l'heure...

“Si vous voulez une nouvelle forme d'association, une interdépendance, faites vos nuances, mais lorsqu'on veut avoir le vote de ceux qui croient à l'indépendance et en même temps le vote de ceux qui ne veulent pas lâcher le Canada, on finit par sombrer dans le marasme.”

*Entrevue des journalistes de La Presse,
le 10 mars 1977*

LE STATUT PARTICULIER

Mon point de vue, c'est qu'ou bien on est indépendantiste, ou bien on croit au fédéralisme. Si on cherche des solutions intermédiaires, genre statut particulier, à mon avis ce sont toutes des options qui écarteront du pouvoir fédéral les éléments québécois qui ont quelque valeur, parce que si le Québec a beaucoup plus de pouvoirs, disons, que l'Ontario au sein de la Confédération, bien sûr qu'il n'y a pas un francophone québécois qui se respecte qui va vouloir travailler à Ottawa. Ils vont dire: bon, allons travailler à Québec où sont les vrais pouvoirs. Or, mon option à moi, mon option canadienne, c'est que nous sommes capables, nous Canadiens français, nous sommes capables de rivaliser d'excellence et de compétence et de pouvoir avec les anglophones du Canada. Nous sommes capables de venir à Ottawa et de dire: ce pays-là nous appartient, on va y jouer un rôle, on va y jouer un rôle important.

*Entrevue au Réseau TVA,
le 26 décembre 1976*



Photo: Mickie Boisvert

CHAPITRE 10

Les Québécois

BIBLIOTHEQUE

C. S. R. CHAUVEAU

LE FONCTIONNALISME

Je suis convaincu qu'il y a 10 ans, peut-être il y a 30 ans, le Québécois moyen se souciait d'avoir une bonne politique sociale, mais se souciait assez peu que ça vienne d'Ottawa, du Québec ou de la ville de Montréal, pourvu que ce soit bon et que ses piastres soient bien dépensées. Autrement dit, il était fonctionnaliste, le Canadien, le Québécois moyen. Je crois que maintenant on lui a mis en tête que c'est pas possible qu'il soit aussi bien gouverné par des gens qui sont d'en dehors que par des gens qui sont chez nous à Québec.

« Moi je suis très fonctionnaliste, il y a des choses qui me semblent évidentes: pour se battre contre l'inflation il faut qu'on ait plus de pouvoirs, on a prouvé que lorsqu'on les prenait, on pouvait le faire. »

*Entrevue par des journalistes de La Presse
le 10 mars 1977*

L'INDÉCISION

J'ai toujours dit que de s'asseoir sur la clôture c'était pas possible dans la vie réelle, qu'il fallait faire des options. Et je pense que c'est un peu la faiblesse des Canadiens en général et peut-être des Canadiens français en particulier, qu'ils n'aiment pas à avoir à

faire des choix difficiles. On aimerait bien avoir ceci, mais sans renoncer à cela. On aimerait bien pouvoir être le plus indépendant possible dans le Québec, mais sans renoncer au Canada. Enfin, M. Lévesque lui-même, il veut être indépendant, mais il veut être associé au Canada. Les jeunes d'aujourd'hui, ils aimeraient bien avoir leur diplôme mais ils n'aimeraient pas travailler trop fort à l'école. L'ouvrier, bien, il voudrait avoir le plus haut salaire possible, mais, mon Dieu, essayons de faire en sorte qu'il ne soit pas obligé de travailler trop fort. Vous voyez les néo-Canadiens, par exemple, ils ont beaucoup plus de coeur à l'ouvrage que la plupart des Canadiens de souche ancienne. Alors, il va falloir maintenant qu'on fasse nos choix: de choisir quelque chose c'est renoncer à l'autre.

*Entrevue au Réseau TVA
le 26 décembre 1976*

L'INDÉPENDANCE

Si les francophones du Québec avaient affaire à une majorité pernicieuse, méchante, oppressive, bien, je dirais: écoutez, faut faire comme les Algériens vis-à-vis la France, il faut faire l'indépendance. Je trouve que même si les anglophones canadiens ont des intérêts opposés parfois à ceux des francophones du Québec, ce ne sont pas des oppositions irréductibles.

*Conférence de presse à Ottawa
le 25 novembre 1976*

À un moment donné, vous mettez le Québec indépendant, cela ne veut pas dire que tout le monde dans ce pays-là va croire à l'indépendance. Il y a peut-être un certain nombre d'anglophones, il y a peut-être un certain nombre d'Esquimaux, il y a peut-être un certain nombre d'Indiens, il y a peut-être un certain nombre de Canadiens d'origine italienne ou voire même des Canadiens d'origine française qui vont vivre dans ce Québec-là et qui vont dire: moi, je suis pour le fédéralisme, je voudrais rattacher le pays au Canada et

je voudrais défaire le séparatisme. Comment est-ce qu'on résout ces tensions-là? Je vous dis que l'expérience contemporaine — on n'a qu'à regarder partout sur la carte du monde, on voit que chaque fois qu'on essaie de bâtir un pays sur une réalité linguistique ou ethnique ou religieuse ou raciale, on va vers les guerres et vers la haine.

Moi, j'ai toujours cru et je pense que les faits jusqu'à présent me l'ont démontré, que les Québécois voulaient rester Canadiens. Je pense que les séparatistes eux-mêmes l'ont admis parce qu'après leur défaite aux élections de '70, leur défaite aux élections de '73, je parle des élections provinciales, ils se sont dit: en '76, cette fois-ci, on ne va pas se battre sur la carte de l'indépendance. On s'est fait battre deux fois à plate couture quand on préconisait l'indépendance, cette fois-ci on va dire aux Québécois: «il s'agit d'élire un meilleur gouvernement. Débarrassez-vous de l'équipe en place, votez pour nous. C'est vrai qu'on est Indépendantistes, mais on ne vous demande pas de voter pour l'indépendance». Ça veut dire quoi cela? Cela veut dire que les séparatistes eux-mêmes ont reconnu qu'ils n'avaient pas grand chance de gagner l'élection s'ils préconisaient l'indépendance. Cela veut dire qu'ils ont reconnu que les Québécois en grande majorité ne croyaient pas à l'indépendance.

*Entrevue au Réseau TVA
le 26 décembre 1976*

«Demandons-nous cependant pourquoi les Américains ne favorisent pas l'indépendance, puisqu'à ce moment-là leur empire deviendrait continental. Ma réponse est que, au moment où l'indépendance deviendrait probable, ce qui n'est pas le cas actuellement, les «grenouilleurs» du monde entier viendraient au Québec pour essayer de prendre leur part de cet empire qui se désagrège. Mais il est dans l'intérêt de tout le monde qu'il ne se désagrège pas.»

*Le Monde,
Paris, le 14 mai 1977*

LES MYTHES

... les Québécois francophones peuvent, s'ils le veulent, s'ils le veulent avec une profonde et vive volonté, occuper le domaine des affaires, du commerce, de l'industrie et de la technologie. Car c'est là un autre mythe de croire que ces champs d'action appartiennent aux autres. C'est là un abandon, une démission et, encore une fois, une complaisance dans la fatalité.

Montréal, le 21 février 1971

LE QUÉBEC

Ce raffermissement, ce développement, ce progrès — si le gouvernement fédéral en étroite collaboration avec celui du Québec entend le favoriser le plus possible — c'est de vous d'abord, hommes et femmes d'affaires québécois, qu'il dépend. Avec une confiance éclairée, avec une ardeur accrue, avec un esprit d'entreprise renouvelé, c'est à vous qu'il appartient de réaliser les immenses possibilités de développement du Québec. Et du même coup, en étendant le champ de votre activité non seulement au-delà des frontières de la province mais au-delà de celles du pays, vous contribuerez à assurer dans le monde le rayonnement du Québec comme celui du Canada tout entier.

*La Jeune Chambre de Montréal
le 2 mars 1973*

La seule question qui importe, c'est la suivante: qui du Canada ou du Québec peut le mieux assurer l'épanouissement des Québécois dans le respect de la liberté et de l'indépendance? Or, cette question brutale, il faut que les Canadiens y répondent dès maintenant; non seulement par des mots, mais par des gestes, par des attitudes à l'égard de la langue et de la culture certainement, mais aussi à l'égard des disparités, des disparités régionales, de la justice sociale, par exemple.

La question, la question essentielle qu'il faut se poser, c'est la suivante: les francophones du Québec peuvent-ils considérer le Canada comme leur pays? Ou doivent-ils se sentir chez eux seulement au Québec?

Les Québécois se sont choisis un nouveau gouvernement, non pas un nouveau pays.

*Discours à la Radio-Télévision
le 24 novembre 1976*

Nous sommes cinq ou six millions de francophones sur un continent de 220, 230 millions d'anglophones. C'est ça, la réalité. On ne pourra jamais même dans un Québec séparé se dire: « Bon, nous ne parlons pas l'anglais. » Au contraire, dans un Québec séparé, il faudra parler plus anglais que maintenant, parce que si le Québec est un pays indépendant, les Québécois ne viendront pas parler français à Ottawa, pas plus qu'ils vont à Londres parler français.

Et moi je vous dis que le Québec a toujours perdu beaucoup de temps et continue d'en perdre en essayant de repartir à zéro dans le domaine politique. Je pense que quand on s'embarque dans la politique on s'embarque dans un monde en marche. Il faut prendre le pas, il faut marcher avec ce monde-là et ensuite se mettre à diriger. On ne peut pas toujours recommencer sa vie à zéro, on ne peut pas toujours recommencer la vie d'un peuple à zéro.

*Entrevue au Réseau TVA
le 26 décembre 1976*

« C'est qu'au fond, ni les Québécois n'ont accepté la réalité canadienne, ni les Canadiens anglais n'ont accepté la réalité québécoise. »

*Entrevue des journalistes de La Presse
le 10 mars 1977*

« De nombreux Québécois sont allés aux urnes, en novembre dernier, convaincus qu'ils ne pouvaient toujours pas profiter de chances égales, qu'ils ne

pouvaient réussir, à moins de parler, de travailler et, éventuellement, de vivre dans une langue qui n'est pas la leur. Et cela, les milliers de jeunes gens qui sortent des CEGEPS ne peuvent plus l'endurer!»

Canadian Association of Broadcasters Winnipeg

«Il faut que le Québec soit massivement francophone, autrement notre présence à Ottawa n'a pas de sens.»

«Je ne vois pas comment vous en venez à la conclusion que nos idées fédéralistes ont été tout à coup rejetées par la majorité québécoise. Je pense exactement le contraire: le parti québécois a reconnu enfin que les Québécois, dans leur majorité, ne voulaient pas de l'indépendance...»

*Le Monde,
Paris, le 14 mai 1977*

Bien que votre gouvernement exigerait à peu près certainement en ce moment un genre spécial de garantie pour le Québec, j'ose espérer qu'avec le temps il finira par percevoir un nouveau sentiment de sécurité collective au sujet de l'épanouissement de la langue et de la culture françaises et qu'il lui sera alors possible d'accepter la garantie générale que nous proposons aux autres provinces. Je propose donc que la proposition concernant le Québec soit formulée de manière que cette province puisse opter en faveur de la garantie générale lorsqu'elle le jugera possible.

*Lettre à l'honorable René Lévesque
le 2 septembre 1977*

RENÉ LÉVESQUE

Mon désaccord avec M. René Lévesque depuis dix ans vient de ma conviction qu'il y a place au Canada pour tous les Canadiens; alors que lui, probablement à regret et peut-être même avec mélancolie, est convaincu du contraire.

*Discours à la Radio-Télévision
le 24 novembre 1976*

Si M. Lévesque dit que lui ne sera lié que si le référendum va en faveur du séparatisme, et que s'il n'est pas lié par un référendum qui ne va pas en faveur du séparatisme, pourquoi, moi, vous dirais-je que je serais lié?

*Conférence de presse
le 25 novembre 1976*

M. Lévesque dit: «Une fois séparés, nous ne vivrons plus les tensions désagréables que créent les discussions fédérales-provinciales.» Or de penser que des États indépendants négocieraient sans aucune tension, c'est de rêver en couleur.

*Conférence de presse à Ottawa
le 14 décembre 1976*

Lisez attentivement ce que le premier ministre québécois a dit à New York. Son programme pour la Province. Lisez-le attentivement. Et sauf l'indépendance elle-même, dans tout ce qu'il propose de faire, il peut le faire en vertu de la Constitution actuelle.

Québec, 28 janvier 1977

Il n'y a pas un pays qui soit pur, si vous voulez, alors pourquoi essayer de faire un État sur la notion du Canadien français? Puis quand j'entends René Lévesque dire: «Oui, c'est vrai, on n'a pas eu la majorité des votes mais si vous regardez les votes des francophones, on a la majorité.» Quelle sorte de démocratie que c'est, ça? Que le vote du francophone, on le compte à part? Qu'on commence à penser comme cela, moi, on commence à me faire peur. Ce n'est pas le vote francophone qui va déterminer l'indépendance du Québec. C'est le vote de tous les Québécois. Ou alors si on va dire qu'on va voter francophone d'un bord, puis anglophone de l'autre, alors il faudra admettre que le Québec, lui, est peut-être divisible. Si le Canada est divisible, si on peut le briser, ce pays-là, comment est-ce qu'ils vont dire: le Québec, lui, n'est pas divisible? Puis on ne permettra pas au côté anglophone ou à Pontiac ou le Nouveau-

Québec... Si les Indiens ou les Esquimaux décident de ne pas être indépendantistes, est-ce qu'on va leur permettre de se séparer du Québec comme on aurait permis au Québec de se séparer du Canada? Ce sont des erreurs de logique, ce sont des paralogismes qui font fi de toute la réalité internationale...

*Entrevue au Réseau TVA
le 26 décembre 1976*

LE SÉPARATISME

Si j'étais un Machiavel anglo-canadien, j'encouragerais les séparatistes. Je leur ferais autant de publicité et je leur accorderais autant d'attention que je pourrais, et j'encouragerais le public à en faire autant. Je penserais qu'en occupant ces brillants jeunes hommes tout frais émoulus des universités à se soucier du séparatisme, je continuerais à les empêcher de progresser pendant dix autres années. Pendant qu'eux discuteraient de séparatisme, mes fils recevraient le genre d'éducation qui les aiderait dans le monde de demain, et lorsque viendrait la prochaine révolution industrielle — la révolution cybernétique — ce serait mes fils, une fois de plus, qui seraient outillés pour devenir les vrais chefs.

MacLean Magazine, 1962

Les Péquistes eux-mêmes ne croient pas que le séparatisme ait l'appui des Québécois...

*Discours à la Radio-Télévision
le 24 novembre 1976*

À partir du moment où on veut diviser un pays sur la base de l'ethnie ou en disant que c'est la majorité qui doit gouverner et que dans la province de Québec la majorité est francophone, je dis que l'idée du séparatisme est une impasse, parce qu'on n'a jamais voulu que la majorité anglophone, ici, nous impose de force la langue anglaise. On a dit: non. C'est bon de vivre dans un pays où il y a deux langues et il faut respecter notre langue. Et je crains que l'idée du

séparatisme, si cette idée-là est basée sur le fait qu'il y a plus de Canadiens français dans le Québec, et qu'ils sont en majorité, je crains que cette logique soit un paralogisme et c'est ça que je redoute.

*Conférence de presse à Ottawa,
le 25 novembre 1976*

C'est la contradiction du séparatisme. Comme j'ai déjà dit il y a bien des années, ce n'est pas la peine de passer à travers la torture de l'indépendance et tous les déchirements que cela va comporter, parce qu'il y en aura, économiques, sociaux, humains, pas la peine de passer à travers tout cela pour ensuite rebâtir une sorte de pays qui s'appellera le Canada dans lequel le Québec aura abdiqué une partie de sa souveraineté.

*Entrevue au Réseau TVA
le 26 décembre 1976*

«Si vous pouviez vraiment affirmer aux Québécois que, dans un siècle, le Québec sera francophone à 80%, comme il l'est maintenant, je crois que vous les rassureriez tout à fait. Ils pensent que la seule possibilité de s'assurer d'être encore Français dans un siècle, c'est d'être séparés du Canada. Mais pouvez-vous leur garantir cela par un moyen légal ou politique quelconque?»

*Le Monde,
Paris, le 14 mai 1977*

Jamais auparavant l'humanité n'a disposé de tant de connaissances et de moyens pour en faire bénéficier un aussi grand nombre. À cette fin, nos perspectives doivent être à la dimension du globe tout en ne perdant pas de vue l'individu. De la sorte nous ne flancherons pas ou nous ne céderons pas à la tentation d'un compartimentage qui verrait la masse et la poussée des forces naturelles, économiques et sociales détruire bientôt notre équilibre et retarderait pour des décennies la probabilité d'une quelconque harmonie.

*Université de Californie à Berkeley
le 7 avril 1977*

Si vous me demandez: est-ce que je vais négocier avec le gouvernement du Québec, je ne négocierai certainement pas ce qu'il veut. Il veut la séparation. Or d'après moi, ce n'est pas négociable. Je ne suis pas séparatiste et je ne le serai jamais.

Quand je dis que le Canada est indivisible, c'est comme si je vous disais que votre personne ou la mienne est indivisible. Cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas nous couper en deux. Cela veut dire qu'on fera deux moitiés de cadavre à ce moment-là. J'ai l'impression que ça va être ça, le Canada, et puis ça ne fera pas une vie plus riche ou plus humaine. On va recommencer, on va repartir à zéro, c'est le cas de le dire, avec un Québec qui sera en butte aux mêmes difficultés internationales.

*Entrevue au Réseau TVA
le 26 décembre 1976*

Moi, je vous dis que dans un Québec séparé, les Québécois seront obligés de parler plus l'anglais qu'ils ne le font dans un Canada uni. Pourquoi? Parce que, dans un Canada uni, au moins, le bilinguisme fait que les deux langues sont officielles.

*Conférence de presse à Ottawa,
le 25 novembre 1976*

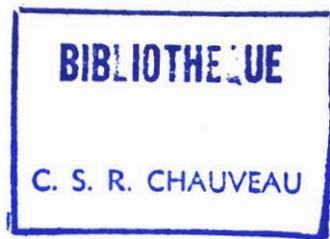
Il y a des problèmes économiques extrêmement sérieux dont on aurait dû discuter. Or, on se trouve ensemble pour parler de quoi? De notre identité comme Québécois et comme Canadiens. Ça fait vingt ans que ça dure. Moi, j'ai laissé l'université, j'ai laissé l'enseignement pour entrer en politique, parce que j'étais fatigué d'entendre parler de séparatisme, de constitution, puis de tout ça. J'allais là parce que je pensais pouvoir enseigner le droit, discuter avec des économistes, des médecins, et des anthropologues mais ce n'était pas ça... L'université était devenue un endroit où l'on parlait uniquement de séparatisme. C'est-il bon, c'est-il pas bon, le séparatisme, ou l'indépendance du Québec? Mais dépêchons-nous de la

régler, cette question, d'en sortir de ce problème, pour qu'on puisse s'attaquer, ensuite, aux vrais problèmes. Le problème du chômage, le problème de la misère... il en reste dans le pays. Puis le problème des disparités régionales, le problème de l'égalité pour les Esquimaux et les Indiens, pour les femmes. Problèmes des chances pour les jeunes. Venons-en, de grâce, bientôt aux vrais problèmes. Mais que ça finisse, un moment donné. Qu'on exige de nos gouvernements fédéraux et provinciaux, qu'on exige qu'ils nous mettent les choix devant nous le plus tôt possible, pour qu'on passe ensuite à l'administration des affaires, l'administration du pays, à la poursuite du bonheur pour les hommes et les femmes de ce pays. C'est ça qu'il faut. Qu'on en finisse d'ergoter, de discuter, d'agoniser sur l'avenir politique qu'on mérite. Enfin, qu'on soit assez adulte pour choisir d'être Québécois ou Canadien ou les deux pour mériter d'être Canadiens, plutôt que de nous accroître par agglomérations, presque par juxtaposition comme on le fait depuis plus de cent ans. Je souhaite qu'en fait, très bientôt, on puisse dire clairement qu'on veut être Canadiens et qu'on mérite d'être Canadiens.

Québec, 28 janvier 1977



Photo: Mickie Boisvert



CHAPITRE 11

Les langues

LES CANADIENS FRANÇAIS

Même s'il est impérieux que le Québec maintienne sa ferveur française, il n'en demeure pas moins que nous, Canadiens français, devons, fidèles à d'illustres traditions, étendre notre action à la grandeur même du pays.

Le gouvernement fédéral favorise de multiples façons la présence et le dynamisme du Canada français, non seulement par souci d'équité, mais aussi parce que le Canada sera anglais et français, ou il ne sera pas.

L'essor et l'avenir des Canadiens de langue française ne sauraient plus être, en aucune façon, dans le repli, mais dans le déploiement de leur vitalité. Pour assurer leur plénitude, les Canadiens français doivent donner à leur destin les dimensions continentales que leur propose superbement leur pays.

*La Saint-Jean-Baptiste
le 24 juin 1973*

LES CONFLITS LINGUISTIQUES

Il faut que le reste du Canada cesse de s'énerver si un groupe de francophones du Québec vient s'affirmer dans la capitale et prend en main certains leviers de

BIBLIOTHÈQUE

commande. Il faudrait que nos propositions pour que le francophone canadien puisse communiquer avec son gouvernement central dans une des deux langues officielles, — il faudrait qu'on cesse de voir là vraiment un régime de but et de fascisme, pour employer le mot qui a été employé par ceux qui ont appuyé les contrôleurs de l'air au printemps dernier. Il faudrait peut-être aussi qu'un certain nombre de provinces, y compris le Québec, entre parenthèses, comprennent que le bilinguisme n'est pas quelque chose que le Fédéral peut établir en prenant le Canadien par la fine pointe de son âme, et en lui disant «tu seras bilingue». C'est dans les écoles, c'est dans les institutions provinciales, les services au citoyen, les cours de justice. Il faut que les provinces se mettent à pratiquer le bilinguisme là où il y a une forte minorité d'une des deux langues officielles: qu'il s'agisse de francophones en Ontario ou d'anglophones dans le Québec.

*Conférence de presse à Ottawa,
le 23 décembre 1976*

LA FONCTION PUBLIQUE ET LE BILINGUISME

L'expression pourra sembler quelque peu étrange, mais il n'y a vraiment rien de mystérieux ni d'inquiétant dans ce que nous appelons «le bilinguisme fonctionnel». Il n'enlèvera rien à personne. Il sera pour tous au contraire un atout précieux — pour le Canadien qui ne parle pas l'anglais et pour le Canadien qui ne parle pas le français. Il nous donnera une fonction publique où chacun d'entre nous pourra travailler dans la langue qui lui convient personnellement le mieux, une fonction publique qui pourra offrir à chacun, dans sa propre langue, les services essentiels du gouvernement. Est-ce répréhensible? Cette politique est-elle de nature à nous effrayer? Je ne le pense pas.

Il faudrait être aveugle pour ne pas se rendre compte que bien des Canadiens français n'estiment pas que la

fonction publique du Canada est «la leur» et que beaucoup d'entre eux ont le sentiment que le gouvernement fédéral est la chose des anglophones, parce que, dans une large mesure, on y parle anglais et on y travaille en anglais. Grâce à la collaboration et à la bonne volonté de nos fonctionnaires, la situation commence à se redresser. Mais nous nous devons maintenant de faire beaucoup plus et beaucoup mieux.

La politique du gouvernement consiste à attirer à la fonction publique les personnes les mieux qualifiées et les plus compétentes. Mais cela n'est possible, et la fonction publique ne peut servir convenablement tous les Canadiens, que si cette dernière devient de plus en plus représentative des deux groupes de langue officielle.

Ottawa, le 31 mai 1973

Si les Canadiens exigent des compressions importantes de dépenses, nous devons nous tourner vers les services qui sont à la fois les plus coûteux et les plus populaires. Il faudrait peut-être cesser de se servir si facilement de la fonction publique comme bouc émissaire.

*Dîner-Bénéfice du Parti Libéral
à Vancouver, 12 février 1976*

LA FRANCOPHONIE

Plus qu'à n'importe quelle autre considération, mes engagements politiques, comme ceux de mes collègues et collaborateurs de langue française, tiennent à la certitude que l'avenir de la francophonie canadienne s'inscrit de plus en plus profondément dans le cadre fédératif et qu'il est par conséquent lié à la coexistence avec l'élément anglophone. Pour être positive, cette double présence suppose la société ouverte que nous édifions. Les difficultés, je le sais, sont à la mesure du défi, mais rien moins que cela, rien moins que l'obligation à l'invention, à l'originalité, à la

noblesse, ne me paraît digne du fait français implanté en notre immense pays.

Paris, le 21 octobre 1974

LA LANGUE FRANÇAISE

Je ne pense pas, quant à moi, que le français soit en régression au Québec. Au contraire, on peut regarder des indices numériques dans des villes comme Québec ou des régions comme les Cantons de l'Est; on peut regarder le degré de scolarisation de la population québécoise; on peut regarder le degré de pénétration par les média francophones dans le Québec. Je pense que vous verrez tous les indices du monde comme quoi le français n'est pas en régression dans le Québec. Ceci étant dit, il reste que notre optique à nous devant un tel péril, s'il devait exister, ce ne serait pas de se recroqueviller derrière des frontières; ce serait de valoriser la langue française en valorisant le peuple qui en est le porteur, qui s'exprime par la langue française.

*Conférence de presse, Ottawa
le 21 octobre 1977*

LE MULTICULTURALISME

Ces Canadiens, qu'ils soient de la Saskatchewan, du Québec ou de l'Île-du-Prince-Édouard, seraient assurés qu'ils ont des valeurs en commun; que de la sorte, ils sont unis en tant que *Canadiens*; qu'ils ne sont pas divisés par des particularismes provinciaux. Voilà qui doit faire la force du Canada. Et s'il fallait qu'une telle structure présente quelque défi à nos particularités culturelles, ne devrions-nous pas relever le défi? Les grandes cultures se sont épanouies sous l'effet de l'affrontement; plusieurs sont mortes asphyxiées pour avoir été trop protégées.

*Charte des droits de l'homme
Conférence sur la Constitution
le 6 février 1968*

Des sociétés sont plus riches, elles sont plus modernes, elles sont plus ouvertes à l'esprit si elles sont pluralistes, si elles sont basées sur l'apport de plusieurs ethnies, de plusieurs races, s'il le faut, de plusieurs langues.

*Conférence de presse, Ottawa
le 25 novembre 1976*

LA PRÉSENCE FRANÇAISE À OTTAWA

Aujourd'hui, nous Québécois, nous sommes assez forts, assez confiants pour faire face aux grands problèmes économiques de l'heure. Nous sommes aussi assez ingénieux, assez entreprenants, assez enthousiastes pour nous épanouir au Québec et faire rayonner dans notre province une culture authentique et exaltante, à prédominance française, bien sûr, mais où la minorité anglophone ne se sentira ni menacée ni brimée. Mais nous sommes également assez vigoureux, assez sereins, assez courageux pour nous installer à Ottawa, pour participer sans compromis honteux, sans crainte et sans remords, à la conduite des affaires du pays, pour être chez nous dans toutes les provinces, et pour collaborer au progrès de tout le Canada. Car le Canada, avec toutes ses richesses et ses ressources, avec toutes ses promesses et tous ses espoirs, appartient aux Québécois, aussi bien qu'aux autres citoyens. Si, comme Québécois, nous possédons des richesses minérales considérables, n'oublions pas que, comme Canadiens, nous en possédons encore bien davantage. Les Territoires du Nord-Ouest et le grand Nord, avec leurs possibilités inouïes et leur immensité, appartiennent aussi bien aux Canadiens de langue française qu'à ceux de langue anglaise.

Si nous nous sommes lancés dans cette aventure, si nous avons décidé de relever le défi, ce n'était pas par bravade, ni pour le plaisir de prouver que nous étions capables de le faire. C'était d'abord et surtout parce

que nous étions convaincus — et nous le sommes encore — que c'est là la meilleure solution pour le Québec. Pas nécessairement la plus simple, mais la plus favorable, la plus prometteuse. D'abord, comme Canadiens français, nous sommes maintenant trop enracinés pour pouvoir être ou délogés ou assimilés. Non seulement notre présence au Canada n'est-elle plus menacée, mais elle est de plus en plus reconnue, et même de plus en plus souhaitée et voulue. Dans ces circonstances, nos possibilités de progrès et d'expansion sont davantage assurées si nous étendons notre action et si nous multiplions notre présence que si nous la restreignons et que si nous nous cantonnons à l'intérieur d'une seule province. D'autre part, si nous faisons partie d'un grand pays de vingt millions d'habitants, nous sommes, tous ensemble, plus forts et nous prospérons plus rapidement et plus sûrement que si nous formons un pays de cinq ou six millions d'habitants. Nous pouvons également, dans ces conditions, nous aider les uns les autres avec beaucoup plus d'efficacité.

Pour toutes sortes de raisons, parce que nous étions minoritaires dans le pays, parce que nous étions considérés parfois par la majorité anglophone comme des trouble-fête, parce que nous manquions peut-être de confiance en nous, nous nous sommes en quelque sorte réfugiés dans le Québec où nous avons pris l'habitude de concentrer tous nos intérêts. Si bien que, dans l'ensemble, et à quelques remarquables exceptions près, nous ne nous sommes pas suffisamment préoccupés, nous, Canadiens français, d'être présents et de faire entendre notre voix à Ottawa et au Canada tout entier. Il y avait donc un redressement à faire, un changement important à opérer. Il y avait un défi à relever. Puisque le Canada, un des plus magnifiques pays du monde, appartient autant aux Canadiens français qu'aux Canadiens de langue anglaise, nous avons donc décidé que nous aussi devons exercer le pouvoir à Ottawa, et participer

activement, vraiment, pleinement à l'administration du Canada tout entier et à sa destinée.

À Sept-Îles, le 4 septembre 1970

Rien ne nous est jamais donné dans le monde. Il n'y a aucun pays qui soit éternel. Il n'y a aucun pouvoir acquis qui reste acquis pour toujours. Dès qu'il se crée un vacuum, bien sûr que quelqu'un y pénètre. Moi je dis que ce pays-là appartiendra à ceux qui l'auront bâti. De notre côté, francophones, puisque je suis Québécois francophone, je dis c'est à nous d'y affirmer notre place. Bien sûr, il faut que les autres jouent franc avec nous et je ne vous dis pas que c'est facile à tous les jours. Je ne dis pas que les autres céderont leur place aux leviers de commande avec la plus grande grâce, mais je vous dis qu'on est capable de les prendre, ces leviers de commande.

*Entrevue au Réseau TVA
le 26 décembre 1976*

Lorsque, il y a quelques années, je me joignais à des camarades pour aller mieux assurer la présence des Canadiens français à Ottawa, j'entendais, bien sûr, travailler pour tout le pays. Et je tenais, dans un même élan, à ce que le Gouvernement fédéral soit l'affaire de tous et soit au service du pays tout entier. Mais il fallait, pour cela, que le Canadien français soit chez lui à Ottawa, comme partout au Canada. Et c'est ainsi que nous avons fait adopter la loi sur les langues officielles et fait appliquer notre politique sur le bilinguisme.

*La Jeune Chambre de Montréal
le 2 mars 1973*

Les jeux sont nets. Ou bien on décide comme Canadiens français que c'est à notre avantage d'appartenir à un pays plus grand, plus large, plus riche, plus fort où la voix francophone peut avoir si je peux dire un haut-parleur puissant — autrement dit, la réalité francophone du Québec disons quelque cinq millions d'habitants. Si nous pouvons faire de ce pays un pays véritablement bilingue dans le sens institutionnel, un pays qui reflète non seulement la

réalité anglophone et la réalité francophone, à ce moment-là nous aurons un véhicule d'action beaucoup plus grand, beaucoup plus puissant, nous francophones. Je dis la gageure, nous l'avons acceptée — tous ceux qui viennent travailler à Ottawa comme politiciens, comme ministres, comme hauts-fonctionnaires, comme commis à un degré ou un autre. C'est le choix que nous avons fait, que nous n'avons pas peur de rivaliser avec les anglophones. Ce pays-là, il nous appartient, qui a été exploré et découvert, colonisé par nos ancêtres. Nous avons des frères à Saint-Boniface, à Maillardville, en Acadie, ce sont nos frères francophones et nous n'allons pas les laisser tomber, puisque c'est indigne d'un Québécois de dire «Bah! c'est vrai que mon père, mon grand-père ont exploré ce pays-là, que c'étaient des Français qui ont été là-bas, mais on va laisser ça aux Anglais.» Non, monsieur, c'est à nous, puis j'ai pas l'intention de lâcher. J'ai l'intention de faire en sorte que les francophones sachent qu'à Ottawa ils ont non seulement leur mot à dire mais qu'ils peuvent exercer un pouvoir réel.

*Entrevue au Réseau TVA
le 26 décembre 1976*

CHAPITRE 12

L'unité nationale

On dit souvent par exemple que le Québec n'est pas une province comme les autres, et c'est vrai, parce que, comme principal foyer de la culture française au Canada, le Québec a ses caractéristiques propres et se distingue singulièrement des autres. Mais des différences, on en trouve également — même si elles ne sont pas toujours aussi évidentes que dans le cas du Québec — entre la Nouvelle-Écosse et la Saskatchewan, entre Terre-Neuve et la Colombie britannique, entre l'Alberta et le Nouveau-Brunswick. Alors, au cours de notre histoire, s'est posé le problème de savoir comment tenir compte de ces différences, comment les préserver et même les encourager, tout en maintenant et en sauvegardant l'unité du pays.

Dans un monde qui devient de plus en plus technologique, il est impérieux d'unir les compétences et les énergies plutôt que de les diviser, de grouper les forces au lieu de les disperser. Les cultures diverses et particulières doivent être préservées, mais plutôt que d'ériger entre elles des frontières et des murs, elles doivent s'interpénétrer et se féconder les unes les autres.

Sept-Îles, le 4 septembre 1970

Nous ne sommes pas en présence d'abstractions historiques, ni de préférences culturelles. Nous avons affaire à des réalités politiques et sociales bien précises. Or, une de ces réalités est qu'il y a dans notre pays quelque seize millions de Canadiens anglophones dont la plupart ne parlent pas le français, et environ six millions de Canadiens francophones dont la majorité ne parlent pas l'anglais. Chacun des deux groupes a le pouvoir — ne serait-ce que par le nombre — de détruire l'unité du pays.

Ottawa, le 31 mai 1973

Notre gouvernement accorde la plus haute priorité à l'unité nationale et à l'égalité des chances. Les questions de la langue et des droits culturels continuent de préoccuper fortement des millions de Canadiens. Pour des millions d'autres, l'unité nationale, cela signifie avant tout des avantages plus réels sur le plan économique. Il nous faut concrétiser ces deux impératifs. Nous ne pouvons pas répondre aux besoins d'un groupe ou d'une région, tout en délaissant une autre région ou en agissant à son détriment. Tant qu'un groupe ou un secteur important du Canada sentira qu'il ne peut pas s'épanouir, ni vous ni moi ne pourrons prétendre que l'unité nationale existe au pays.

Halifax, le 25 octobre 1973

... si des groupes importants de notre société continuent de tirer des conclusions différentes, s'obstinent — et c'est ce qui me semble être la tendance — à faire retomber la responsabilité ailleurs, encore et toujours ailleurs, sur la police, le patronat, le corps enseignant, les syndicats, les tribunaux, l'État..., quelle que soit la plainte, je ne crois pas que notre sens de la collectivité nationale puisse prévaloir. Il ne faut plus attendre des autres ce qu'ils ne peuvent faire étant donné ce qu'ils sont. Il ne faut plus négliger les leçons du passé. Il nous faut assumer une part accrue de responsabilité dans la conduite de nos affaires.

Ottawa, le 26 septembre 1975

Il nous faut de meilleures méthodes, pour lutter contre la pollution et l'encombrement urbain, pour réduire les pertes humaines et financières attribuables aux accidents de la circulation, pour améliorer le sort des familles à revenu modeste et les relations patronales-ouvrières, pour équilibrer la puissance concurrentielle de la grande entreprise, des grands syndicats et de l'État. Examinons donc de plus près certains aspects de la question pour nous en faire une meilleure idée, pour mieux apprécier les occasions que nous avons de prouver, une fois de plus, que le Canada est capable d'affronter courageusement ses défis, dans la confiance et l'unité.

Je suis convaincu qu'un peuple dont les ancêtres ont héroïquement édifié ce pays, un peuple qui a surmonté les dures épreuves de la dépression et des deux guerres mondiales, un peuple qui a construit dans l'unité une des grandes démocraties du monde, saura s'unir encore pour relever le présent défi économique d'une manière digne de ceux qui hériteront de nous cette terre fortunée.

*Discours — Canadian Club à Ottawa
le 19 janvier 1976*

Certes, le Canada n'est pas sans problèmes, et il y en a de sérieux. Il ne faut cependant pas s'en préoccuper au point de perdre de vue le fait que nous avons la chance de vivre dans un pays qui est fort, en pleine expansion et merveilleusement libre. Il nous est possible de travailler ensemble à surmonter de grandes difficultés, comme souvent nous l'avons fait. Je n'en doute point. Mais ne laissons pas la rivalité, la méfiance et l'hostilité détruire l'unité nationale qui nous a permis d'accomplir de si grandes choses.

*Dîner-Bénéfice du Parti Libéral
à Vancouver, le 12 février 1976*

Qui aurait pu prévoir, il y a un an, que dans chaque province et territoire des Canadiens se regrouperaient aujourd'hui pour réaffirmer leur engagement envers

les autres Canadiens, envers un Canada uni? Qui aurait prédit, l'été dernier, qu'en tant que nation, nous saurions aujourd'hui oublier les malentendus qui nous divisent pour nous concentrer sur les valeurs fondamentales qui sont les nôtres?

Les querelles entre régions et entre cultures qui, trop souvent, ont marqué la vie canadienne, font place à un désir renouvelé d'ouvrir nos coeurs et nos esprits les uns aux autres, à une volonté nouvelle de veiller à préserver un pays vaste et fortuné.

L'anniversaire que nous célébrons aujourd'hui est un nouveau jalon, un nouvel effort en vue de créer une nation qui respecte les différences de cultures, une nation qui protège et encourage les valeurs de tous les peuples qui la composent, une nation qui se préoccupe de tous et qui est juste envers tous.

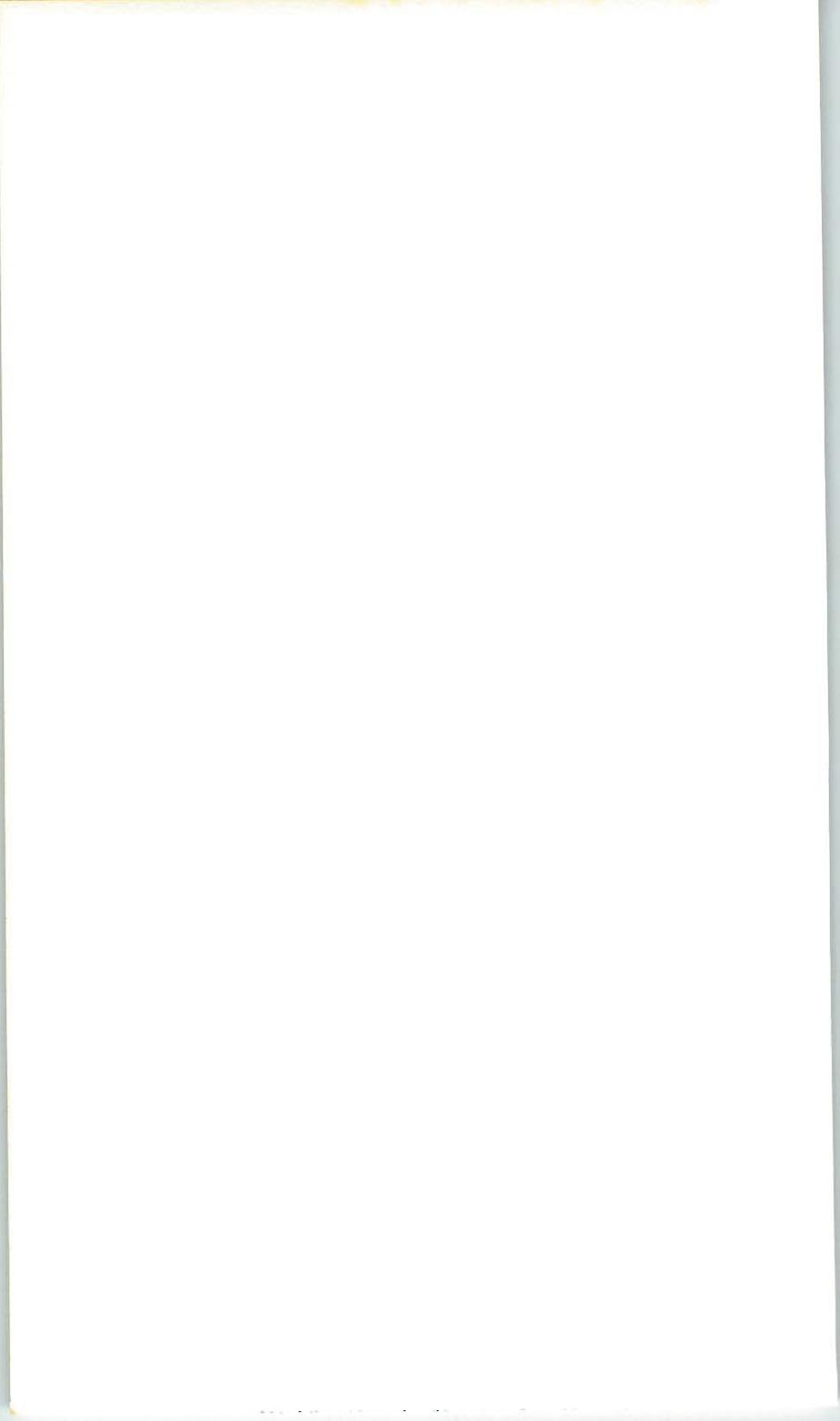
*Message à la nation
le 1er juillet 1977*

C'est en effet la première fois que les provinces conviennent officiellement d'une déclaration commune d'intention «de faire tout en leur possible pour fournir l'enseignement en anglais et en français partout où l'importance de la population le permet». Cela constitue un important pas vers la réalisation de l'unité canadienne, unité qui doit reposer sur l'égalité de traitement des citoyens de nos deux collectivités linguistiques.

*Lettre à l'honorable Peter Lougheed
le 2 septembre 1977*



Photo: Mickie Boisvert



CHAPITRE 13

La démocratie

Le terrorisme pourrait, s'il faisait tache d'huile, forcer les institutions sociales et démocratiques de notre pays à demeurer sur la défensive. Mais il n'en est pas question. Cela ne se produira pas parce que le gouvernement ne le permettra pas, parce que le Parlement ne le permettra pas, parce que les Canadiens ne le permettront pas. La liberté et la démocratie sont solidaires l'une de l'autre. Ni la liberté ni la démocratie ne sauraient en outre survivre si elles ne pouvaient de quelque façon se défendre contre ceux qui les veulent détruire. Les menaces qu'elles subissent ne sont pas toujours extérieures, loin de là. Si le criminel en est une, les riches peuvent en être une autre, de même que l'intransigeance bureaucratique ou la finasserie de politiciens. Il arrive parfois que la démocratie et la liberté aient à affronter l'hystérie d'une foule et, en d'autres temps, les agissements d'une poignée de conspirateurs; elles sont d'ailleurs constamment en butte au parti pris des esprits sectaires et des imbéciles et, à l'occasion, il faut les protéger contre le zèle excessif des pharisiens et des chauvins. S'il est un fait indubitable, c'est que ni la liberté ni la démocratie ne sauraient être jamais tenues pour acquises.

Une démocratie qui fonctionne normalement se tourne autant vers l'avenir que vers le passé; elle permet aux

citoyens d'être aussi bien des créateurs que des
censeurs. Elle consacre la participation qui s'établit
entre la population et le Parlement.

*Congrès sur la politique libérale
novembre 1970*

CHAPITRE 14

Les vicissitudes de l'économie

BIBLIOTHEQUE

C. S. R. CHAUVEAU

L'ÉCONOMIE

Je pense simplement qu'il y a certaines réalités fondamentales qui indiquent de toute évidence que l'économie, la société est déboussolée. Quand on a un chômage élevé et une très forte inflation en même temps, il est manifeste que le système ne fonctionne pas bien.

Je pense qu'il y a un grand malaise dans la société. Les gens se demandent qui dirige l'économie, qui dirige la société et ils sont inquiets, tracassés et ils ont des raisons de l'être. Et c'est mon travail en tant qu'homme politique de m'y efforcer, et de ne pas voir seulement où nous étions et où l'on est, mais où l'on va. Et je dois dire que dans la plupart des secteurs, l'économie, la société, les relations internationales, nous devons prendre de nouvelles orientations, nouvelles et audacieuses.

*Entrevue par Bruce Phillips et Carol Taylor
le 28 décembre 1975*

Il a été reconnu que l'État doit intervenir dans l'économie, par exemple, pour redistribuer les

revenus, et pour s'assurer que l'industrie privée agit conformément à l'intérêt public.

Ni le gouvernement ni le peuple canadien ne désirent imposer des réglementations additionnelles aux secteurs vraiment concurrentiels de l'économie, au secteur de la petite entreprise, par exemple, où il est possible d'avoir de l'initiative, de se montrer indépendant et de prendre des risques, et où des hommes et des femmes continuent d'oeuvrer pour améliorer leur sort et celui de leurs collectivités, en consacrant à cette fin leur temps, leurs capitaux et leurs talents.

*Canadian Club à Ottawa
le 19 janvier 1976*

Il nous faut de grandes sociétés à cause de leur efficacité, à cause de leur capacité exclusive d'accomplir certaines tâches, à cause enfin de leur aptitude à soutenir et à accroître notre commerce d'exportation. Ce n'est pas l'existence de monopoles et de quasi-monopoles dans certains secteurs de notre économie qui fait problème, mais plutôt le choix à poser pour orienter leur force de façon qu'elle serve l'intérêt public et nos objectifs nationaux.

Les réussites économiques du Canada résultent manifestement des efforts conjugués des secteurs public et privé. Quand tout va bien, nous avons tous deux notre part de félicitations; quand tout va mal, nous partageons ensemble le blâme. Ne cherchons donc plus de boucs émissaires et travaillons à édifier l'avenir.

Le Canada a eu non pas une économie de marché, mais une économie mixte, caractérisée par un mélange d'entreprises privée et publique. C'est d'ailleurs précisément cette combinaison qui a rendu possible la prospérité dont nous avons joui.

Tous les gens raisonnables reconnaissent aujourd'hui que le Gouvernement fédéral a le devoir de gérer l'économie du pays dans l'intérêt de tous ses habitants et de toutes les régions.

*Discours devant le Canadian Club à Ottawa
le 19 janvier 1976*

Pour que nos débats soient fructueux, nous ne pouvons pas nous laisser distraire par ceux qui critiquent au lieu de chercher des solutions, par ceux qui ferment les yeux sur la complexité du monde actuel et regrettent la simplicité de la vie d'antan, par ceux enfin qui, pour diverses raisons, ne reconnaissent pas notre force et veulent nous faire croire que le Canada et son économie courent au désastre.

*Dîner-Bénéfice du Parti Libéral
à Vancouver, le 12 février 1976*

L'ÉCONOMIE DE MARCHÉ

Certains partisans de la libre entreprise à outrance soutiennent que notre meilleur espoir réside en la création d'une véritable économie de marché, c'est-à-dire un système conçu d'après l'idéal économique de la concurrence parfaite. Je crois qu'ils se trompent. Une telle mesure équivaldrait, notamment, à démembrer certaines de nos grandes sociétés et centrales syndicales.

Il ne servirait à rien d'essayer de créer une pure économie de marché pour résoudre nos problèmes futurs, parce que cela serait tout aussi inefficace. C'est pour cela qu'on m'a accusé publiquement de vouloir saper la libre entreprise pour y substituer un système d'intervention étatique dans toute décision d'ordre économique. Il n'en est rien, car, dans l'entrevue de fin d'année qui a alimenté cette controverse, je ne faisais absolument aucune allusion à la libre entreprise. Je parlais d'une économie de marché, ce qui n'est pas du tout la même chose.

*Discours devant le Canadian Club à Ottawa
le 19 janvier 1976*

L'ÉCONOMIE MONDIALE

L'économie mondiale ne peut croître de façon continue et équitable que si les pays en voie de développement participent à cette croissance.

L'économie mondiale doit être considérée comme un tout; cela suppose non seulement que les gouvernements consentent à collaborer, mais aussi que l'on renforce les organisations internationales compétentes.

*Conférence au sommet à Londres
le 8 mai 1977*

L'INFLATION

Le type d'inflation que le monde connaît à l'heure actuelle frappe sur deux plans à la fois, deux plans à partir desquels il atteint les individus. Il réduit tout d'abord le pouvoir d'achat du dollar et nous rend tous par conséquent un peu plus pauvres; en second lieu, il affaiblit la vitalité de l'économie et engendre directement les régressions et le chômage endémique.

Il y a un mythe selon lequel un peu d'inflation serait acceptable s'il en résultait un moindre chômage. Si je croyais à la validité d'une telle formule, soyez assurés que je serais enchanté d'en préconiser l'adoption. L'ennui, c'est que l'expression «un peu d'inflation» est aussi fallacieuse que celle d'être «un peu enceinte». On pourrait certes tolérer, tous les ans, un accroissement raisonnable du taux d'inflation, mais, si l'on éliminait toute contrainte, cette montée ne demeurerait pas longtemps tolérable. L'inflation se nourrit d'elle-même et, faute d'une surveillance étroite, elle déborde rapidement les digues qui la retiennent.

Régina, le 13 février 1971

... si nous dépassons la mesure en tentant d'acheter la prospérité à coup d'argent, nous nous exposons à des déboires aisément prévisibles. Une des conséquences

de cette attitude serait de perpétuer, voire d'intensifier presque à coup sûr, la quête acharnée de revenus plus élevés qui, déjà, élève nos coûts de production à un rythme alarmant. Les dépenses et les revenus augmenteraient, mais les prix aussi. Et plus les coûts et les prix augmenteront, moins sera grand l'essor de la production et de l'emploi au Canada, et plus sera lourd le handicap des Canadiens qui doivent concurrencer les fournisseurs étrangers, à la fois sur les marchés d'exportation et sur les marchés intérieurs.

Ottawa, le 9 avril 1975

Nous avons déclaré en 1974 que la réglementation n'était pas la bonne façon de combattre les forces inflationnistes alors à l'oeuvre sur la scène internationale. Cette opinion est aussi valide aujourd'hui qu'à ce moment-là. Le Canada est incapable de décider du prix mondial du pétrole ou des denrées alimentaires. Mais en 1975, ces facteurs internationaux ont commencé à perdre de leur importance relative et notre taux d'inflation se mit à dépendre de plus en plus du comportement des Canadiens eux-mêmes, qui redoutaient pour l'avenir de très fortes hausses de prix. Face à pareil comportement, la réglementation est une mesure appropriée. Nous l'avons donc imposée.

Dans une économie complexe, il serait vain de chercher une solution unique aux problèmes que pose l'inflation. Nous devons employer de nombreux instruments, dont chacun exerce un effet spécifique sur les divers mécanismes inflationnistes, et permet d'atteindre l'objectif correspondant de notre politique économique.

*Dîner-Bénéfice du Parti Libéral
à Vancouver, le 12 février 1976*

L'INTERVENTION DE L'ÉTAT DANS L'ÉCONOMIE

Il ne faut pas se le cacher, l'époque n'est pas des plus

faciles. La très grande majorité des pays industrialisés subissent les fluctuations et les incertitudes d'une crise économique qui traîne en longueur, sans parler des tensions sociales et culturelles. Dans ce contexte, les pressions des groupes et les exigences des citoyens s'accumulent, créant une poussée formidable sur les gouvernements et les conduisant, le plus souvent malgré eux, dans les voies du dirigisme et de l'autoritarisme. Nous n'en sommes pas encore là, au Canada, mais il serait présomptueux de croire que nous sommes immunisés contre ces dangers.

*Messages du Jour de l'An,
le 1er janvier 1976*

La dépression a persuadé la plupart des gens de la nécessité d'une intervention gouvernementale massive dans l'intérêt de la stabilité économique générale. Il a été également reconnu que l'État doit intervenir dans l'économie, par exemple, pour redistribuer les revenus, et pour s'assurer que l'industrie privée agit conformément à l'intérêt public.

*Discours devant le Canadian Club à Ottawa
le 19 janvier 1976*

Le secteur public ne peut pas se rendre sur-le-champ à tous les désirs de tout le monde, sans gêner sérieusement l'action du secteur privé sur des plans essentiels à l'expansion de la richesse collective.

*Dîner-Bénéfice du Parti Libéral
à Vancouver, le 12 février 1976*

LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

D'une façon ou d'une autre, on devrait encourager le capital canadien à entrer dans le secteur où le rendement est le plus élevé; le corps publics et l'entreprise privée seraient ainsi poussés à rechercher des capitaux sur les marchés étrangers, sous forme d'obligations plutôt que sous forme d'investissements directs.

1958

LE MARCHÉ LIBRE

La préservation et le renforcement du libre marché au sein de notre économie sont au coeur de la vision libérale de l'avenir du Canada. C'est pourquoi nous rejetons le socialisme, qui veut que l'État cherche toujours à étendre son emprise sur la production et la commercialisation des biens; et c'est aussi pourquoi nous rejetons le corporatisme ou l'étatisme, selon lesquels toutes les décisions économiques importantes sont prises par une association officielle de la grande entreprise, des grands syndicats et de l'État.

*Discours devant le Canadian Club à Ottawa
le 19 janvier 1976*

LA MASSE MONÉTAIRE

D'aucuns veulent nous faire croire que le Gouvernement fédéral s'est rendu responsable de ces difficultés en accroissant excessivement la masse monétaire, en faisant des dépenses exagérées et en se livrant à des interventions indues sur le marché. Cela aussi est un faux problème. Si nos orientations politiques sont seules à blâmer, comment se fait-il que chaque pays industrialisé du monde libre connaisse les même difficultés, et comment se fait-il que, dans ces conditions, le rendement de l'économie canadienne continue de surpasser celui de presque toutes les autres économies?

*Discours devant le Canadian Club à Ottawa
le 19 janvier 1976*

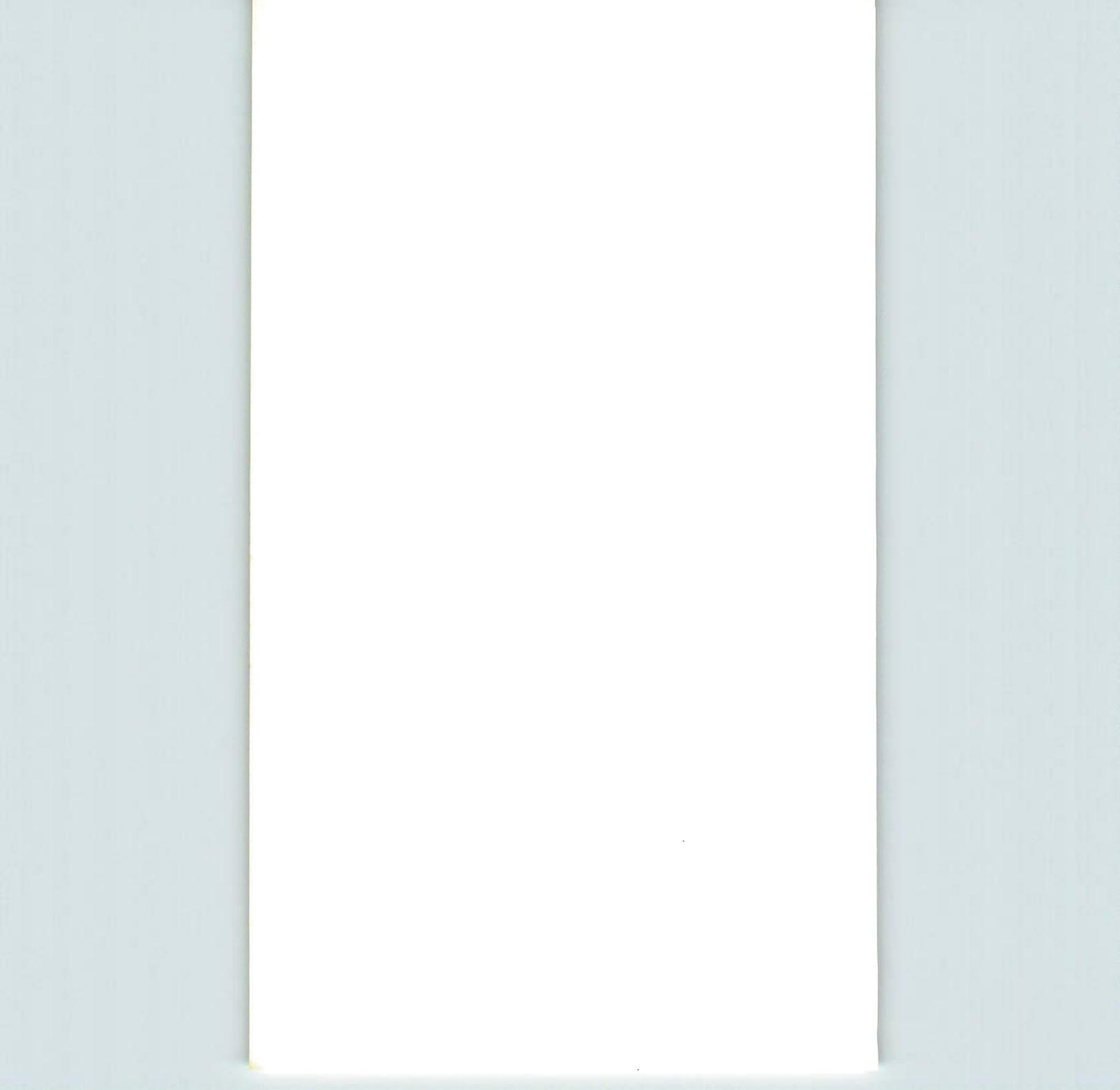
Les dépenses de l'État ne sont pas toutes inflationnistes. Mais il est vrai que des dépenses fortement déficitaires, effectuées à un moment où l'économie connaît certaines difficultés, deviennent inflationnistes si les déficits en question sont financés par un accroissement de la masse monétaire plus rapide que celui de la production. De la même façon, accroître la masse monétaire, afin d'offrir au secteur

industriel plus de fonds que la croissance réelle peut en absorber, est une mesure inflationniste.

*Dîner-Bénéfice du Parti Libéral
à Vancouver, le 12 février 1976*



Photo: Mickie Boisvert



CHAPITRE 15

Les relations internationales

LA CHINE

Le peuple canadien et le peuple chinois ont beaucoup à apprendre l'un de l'autre et à mettre en commun. Chacun désire la paix et la sécurité, la justice sociale, le bien-être et la dignité de la vie. Un Canadien, Norman Bethune, a consacré sa vie à aider le peuple chinois dans la poursuite de ces objectifs; sa contribution a été immortalisée dans les écrits du Président Mao Tsé-Toung. J'ose croire que le lien qu'il a créé entre nos deux pays demeurera à la fois fort et stimulant, qu'il sera entretenu et renforcé par la bonne volonté et le travail ardu, établissant de la sorte une amitié qui résistera à toutes les tempêtes.

L'exigeante mission du gouvernement, dans des pays aussi étendus que les nôtres et formés de divers groupes linguistiques, raciaux et culturels, est de réaliser une unité fondée sur l'égalité, la dignité et le bien-être de tous. Sans cette force de cohésion, sans cette harmonie nationale, aucun État ne peut prétendre à une place dans le monde ni entretenir de véritables relations internationales, aucun premier ministre ne peut se permettre d'engager son peuple dans les affaires mondiales.

Les barrières les plus tenaces, ce ne sont ni les chaînes de montagnes, ni les grandes forêts, ni les fleuves: les obstacles les plus difficiles à surmonter viennent souvent de l'homme lui-même, de son esprit impénétrable, de son comportement, de ses attitudes enracinées.

À Pékin, le 11 octobre 1973

À Pékin, j'ai précisé que la politique étrangère canadienne avait pour objectif d'éviter les tensions, de renforcer les institutions de coopération internationale et d'aider au développement économique des pays qui ont accédé récemment à l'indépendance. J'ai dit aussi qu'à mes yeux la vraie grandeur d'un pays ne se mesure pas à sa puissance militaire ou politique mais à l'importance qu'il accorde au bien-être de l'individu, à la dignité de la personne et au besoin de chaque citoyen de se réaliser et de s'épanouir.

Ma visite en Chine m'a convaincu, si besoin était, que le gouvernement du Canada avait agi sagement en renonçant à la politique longtemps poursuivie de ne pas reconnaître la République Populaire de Chine. Nul ne saurait nier qu'à cet immense pays, où abondent le talent et le dynamisme, est réservé un rôle grandissant dans les affaires du monde. Et la justesse de notre décision se trouve confirmée par la certitude qu'un renforcement et un enrichissement des relations bilatérales entre le Canada et la Chine ne sauraient que profiter à notre pays.

Je me réjouis des ententes auxquelles nous sommes parvenus dans les domaines des relations humaines et de la médecine. Les honorables députés ont certainement eu connaissance de l'important travail accompli en Chine, le printemps dernier, par une mission médicale composée de fonctionnaires et de praticiens et dirigée par le docteur Gustave Gingras, alors président de l'Association médicale canadienne. Les membres de cette mission se sont convaincus que

bon nombre de techniques médicales chinoises pourraient être adoptées avec profit par les services canadiens de santé.

Ce n'est pas l'immensité de l'Océan Pacifique qui a séparé le Canada et la Chine; séparés, ils l'étaient plutôt par ceux qui refusaient obstinément de reconnaître l'ampleur d'une des révolutions les plus importantes de l'histoire, révolution qui a apporté un réconfort élémentaire à des centaines de millions d'êtres humains qui en avaient été privés depuis des millénaires.

*À la Chambre des communes
le 19 octobre 1973*

« Quand nous avons décidé d'ouvrir une ambassade à Pékin, nous ne l'avons pas fait avec l'accord des États-Unis. Notre but était de nous réconcilier avec Pékin, d'avoir des échanges commerciaux. »

*Le Monde — Paris
le 14 mai 1977*

LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

... les chefs d'État qui gouvernent leur pays comme s'il pouvait exister et prospérer dans la négation de la communauté internationale trompent leurs concitoyens, au même titre que ces artisans de l'opinion publique, politiciens, journalistes ou intellectuels, qui prétendent qu'il se trouve des solutions miracles à notre époque troublée. Par ailleurs, les citoyens qui se rallient d'emblée aux promesses séduisantes de ce genre trahissent leur responsabilité d'hommes et de femmes libres, membres d'une société démocratique.

*Mansion House, Londres,
le 13 mars 1975*

CUBA

« Il semble bien que les États-Unis vont finir par avoir

des relations normales avec Cuba. Ce sera dix-sept ans après nous...»

*Le Monde,
Paris, le 14 mai 1977*

LES CULTURES DIVERSES

Dans un monde qui devient de plus en plus technologique, il est impérieux d'unir les compétences et les énergies plutôt que de les diviser, de grouper les forces au lieu de les disperser. Les cultures diverses et particulières doivent être préservées — mais plutôt que d'ériger entre elles des frontières et des murs, elles doivent s'interpénétrer et se féconder les unes les autres.

À Sept-Îles, le 4 septembre 1970

DE GAULLE

«Le général de Gaulle nous a encouragés dans notre égocentrisme de minorité, avec un complexe de défense hypertrophié. L'ethnocentrisme, pour moi, ne peut pas être la base d'une société moderne.»

*Le Monde — Paris
le 14 mai 1977*

LES ÉTATS-UNIS

Notre situation géographique fait de nous les voisins d'un des géants économiques les plus puissants du monde, avec ce que cela suppose d'avantages et d'inconvénients. Toute perturbation au sein de l'économie américaine se fait sentir aussitôt de l'autre côté de la frontière, que ce soit sous la forme d'un ralentissement économique, d'une crise de chômage, d'un déséquilibre de la balance des paiements, de l'inflation, et ainsi de suite. Au cours des ans, les cycles économiques du Canada et des États-Unis ont évolué sur des voies étroitement parallèles. Et nous ne sommes pas toujours en mesure au Canada de faire le tri dans les remous causés par l'économie des États-Unis. Par exemple, il serait faux de croire que nous

pouvons, sans résistance aucune, accepter les effets de l'inflation américaine tout en réussissant, par un moyen ou un autre, à empêcher que ne se répercutent ici les poussées du chômage aux États-Unis.

Régina, le 13 février 1971

« Nos deux pays ont chacun leur histoire, mais tous deux, partageant l'idéal commun des sociétés démocratiques créées à partir de vastes mosaïques ethniques, mènent le même combat pour la liberté et la dignité humaine. »

*Berkeley — Californie
le 7 avril 1977*



Photo: Mickie Boisvert

CHAPITRE 16

Le tiers monde

LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Les peuples affamés se tournent avec espoir vers le Canada, un des principaux fournisseurs des denrées dont ils ont besoin. Un des grands atouts de notre pays, c'est sa capacité de produire des aliments en abondance. Cette capacité nous offre la chance unique de contribuer considérablement à l'instauration de la justice sociale et de la stabilité politique dans le Tiers Monde.

*Discours devant le Canadian Club à Ottawa
le 19 janvier 1976*

Le bien-être des pays développés va de pair avec celui des pays en développement. La prospérité croissante des pays en développement s'appuie sur celle des pays industrialisés, de la même façon que la croissance de ces derniers est avantageuse pour les premiers. Et les pays développés et les pays en développement ont un intérêt réciproque dans le climat propice à une croissance mondiale.

*Conférence au sommet à Londres
le 8 mai 1977*

ÉTHIQUE GLOBALE

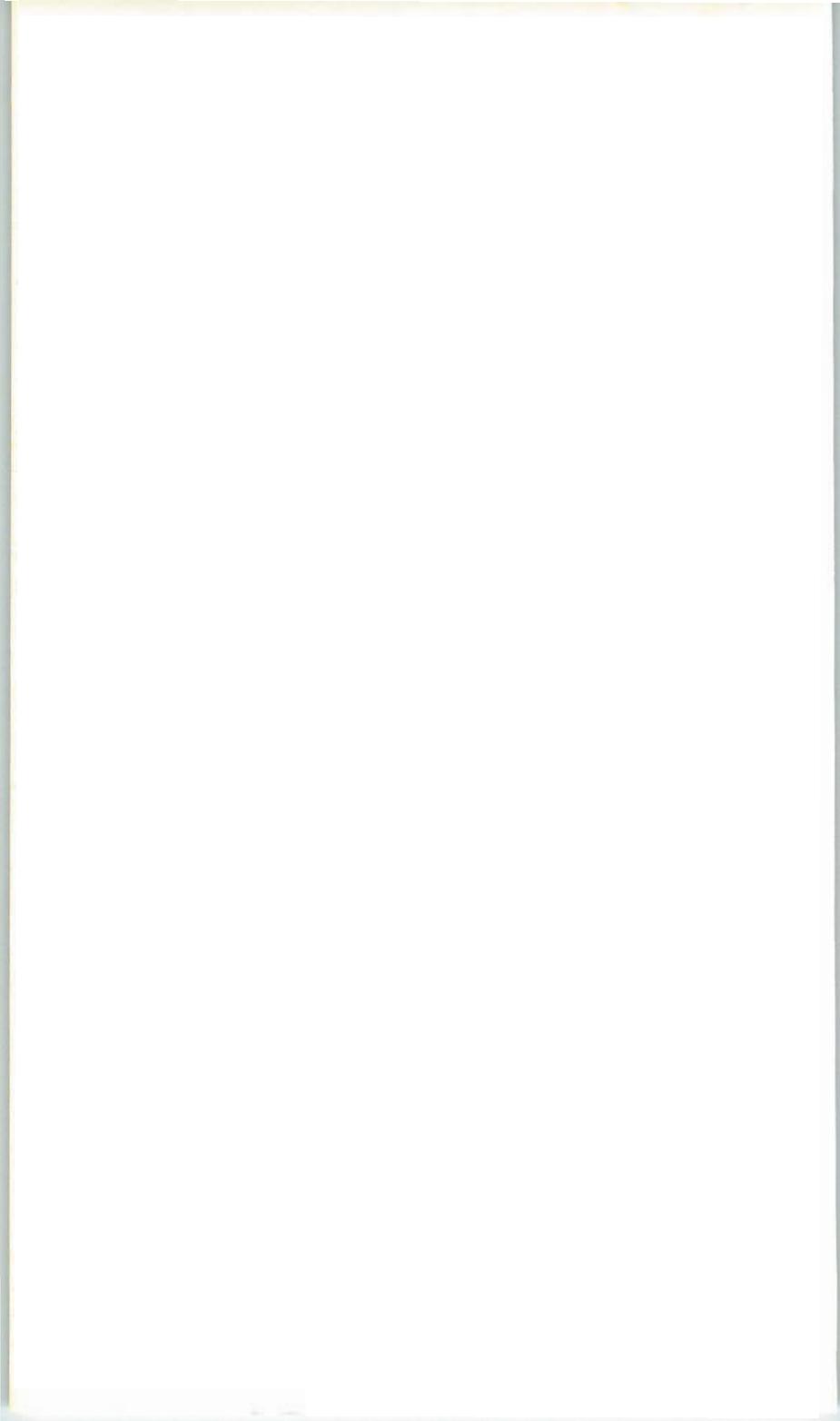
Le succès de toute initiative valable repose sur la qualité de ceux qui en sont les auteurs et sur leur

attitude envers autrui. Le rôle de chef de file consiste aujourd'hui à encourager l'adoption d'une éthique globale. Une éthique qui rejette le déséquilibre actuel de la condition humaine dans ce que celle-ci a de fondamental: inégalité d'accès aux soins de santé, à une alimentation suffisante, au logement et à l'éducation. Une éthique qui s'étende à tous les hommes, à tous les pays, à tous les âges. Une éthique qui repose sur la confiance en son prochain.

*Mansion House à Londres,
le 13 mars 1975*



Photo: Mickie Boisvert



CHAPITRE 17

La politique

L'HOMME LIBÉRAL

La politique élaborée et appliquée jusqu'à présent par le parti, et celle que nous nous apprêtons à formuler et à concrétiser, ne sont pas des politiques quelconques, déterminées par des nécessités passagères ou commandées par l'opportunisme. Elles sont au contraire issues d'une source d'inspiration permanente et spécifique. Pour parler le langage de l'existence, elles procèdent, ces politiques, d'un certain type d'homme vers lequel nous tendons. Je dis bien, vers lequel nous tendons, car la liberté ne cesse jamais d'être une conquête. Or je veux être sûr que chacun d'entre nous connaît bien l'homme libéral auquel il se réfère implicitement dans le cours de sa vie privée, comme dans celui de son activité politique. Je veux être sûr que chaque partisan libéral connaît bien son homme libéral intérieur et, non seulement est en bons termes avec lui, mais encore s'accorde avec lui dès la source de toute pensée, de tout agir.

L'homme libéral correspond à un moment de l'évolution humaine où la modification de la société par la violence est devenue intolérable à un grand nombre de consciences. La violence en effet est négation de la personne. Et le respect de la personne exige que le

changement social ait lieu graduellement, par voie d'évolution sélective et dirigée. Aucune autre modalité de changement n'est digne du degré d'évolution auquel se soit arrivée, avec et à travers le libéral, une portion grandissante de l'humanité. Eh bien, la responsabilité libérale, la voilà! Nous sommes responsables de la possibilité d'évoluer en liberté. Nous sommes provocateurs et gardiens de l'évolution sociale. Nous ne saurions nous contenter d'être des spectateurs bienveillants du changement. Assis sur l'acquis de sa tradition, le libéral passif ne vaut pas plus que le conservateur mou, avec lequel il rivalise d'inefficacité. La responsabilité libérale doit être vivante en nous de toute l'ardeur de la vie. Or la vie est conquête et vigilance et lutte féroce contre toute menace d'empiétement et de mort. Nous sommes indignes de notre idéal si nous ne sommes pas prêts à défendre, comme la vie même, les seules modalités du changement qui respectent la personne, et si nous ne savons pas, malgré nos intenses répugnances, nous durcir momentanément, et tout le temps voulu, pour sauvegarder nos institutions démocratiques et défendre ainsi la position de l'humanité à la pointe actuelle de son évolution.

*Congrès sur la politique libérale
novembre 1970*

LE LIBÉRALISME

Je ne partage pas le pessimisme inhérent à une aussi abjecte capitulation devant l'arbitraire et l'irrationnel, car, si c'était le cas, je me serais réfugié avec les miens dans quelque retraite où, loin de la civilisation, nous nous trouverions, au moins provisoirement, protégés par la sérénité de la nature, contre la rumeur et les conflits d'un monde en folie courant tout droit à la décadence et au désespoir. Je suis convaincu, comme mes collègues du Cabinet et tous ceux dont l'esprit a été formé à l'optimisme et à la confiance en l'avenir par les principes du libéralisme, je suis convaincu, dis-je,

que pour peu qu'ils soient intelligents et de bonne volonté hommes et femmes peuvent, en travaillant ensemble dans un même dessein et en mettant en commun leur énergie, façonner l'avenir de leur communauté, de leur pays et de leur monde.

Toronto, le 18 avril 1975

Le libéralisme, pour moi, n'est pas une doctrine. Ce n'est pas quelque chose qu'on applique. Le libéralisme est une façon de penser. Une façon d'aborder les problèmes pour s'assurer que l'individu obtient le maximum de respect et, il faut l'espérer, autant d'égalité, de chances au Canada, dans le monde, que possible sans pour cela devenir doctrinaire à ce sujet.

*Entrevue par Bruce Phillips et Carol Taylor
le 28 décembre 1975*

LES NÉO-DÉMOCRATES

Il n'est pas plus surprenant de voir les néo-démocrates tenter de s'arroger les excellentes mesures législatives introduites par notre parti. Grand bien leur fasse! Nous autres, libéraux, nous savons bien, tout comme, à mon avis, le peuple canadien, de quoi les néo-démocrates ont l'air; ils sont pareils à ces mouettes qui s'accrochent aux bateaux de pêche et pensent les piloter. Ils ont intérêt à bien s'accrocher: notre bateau a le vent dans les voiles. Force est de constater, et c'est heureux, qu'un flot constant d'importantes mesures législatives, introduites par notre parti, franchit les écueils du Parlement dans le sillage du célèbre navigateur d'Inverness.

Halifax, le 25 octobre 1973

LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA

Le parti libéral est un parti ouvert, un parti qui accueille même les gens qui ne pensent pas comme lui, qui, au contraire, cherche à fraterniser avec ceux qui ne sont pas de notre avis. Nous savons qu'aucun parti,

qu'aucun gouvernement, qu'aucun pays n'est possible si tous les gens pensent la même chose. Il est bon que nous ayons avec nous des gens qui sont venus discuter avec les libéraux et échanger des idées. C'est ce qui fait la force de notre pays, c'est ce qui fait la richesse de notre pays, que des gens de toutes idéologies acceptent de vivre ensemble, acceptent de vivre dans la tolérance, dans le respect des autres.

Québec, le 19 octobre 1969

Le Parti libéral parle de participation, et il le fait avec sincérité. Il sait qu'il n'existe pas de «Canada moyen» habilité à confier un mandat à un «establishment» libéral. Nous savons que, comme gouvernement, si nous voulons conserver la confiance de la population du Canada, notre parti doit s'employer à accorder à la majorité silencieuse les possibilités dont elle a été dépourvue par le passé, c'est-à-dire le moyen de se faire représenter et de participer au processus décisionnel. Ce défi, il appartient tant au Parti libéral qu'à la démocratie de le relever.

*Congrès sur la politique libérale
novembre 1970*

Le parti libéral, c'est l'édification du Canada, d'un Canada où toutes les collectivités, toutes les régions peuvent réaliser leurs aspirations. Saisissons la chance qui nous est offerte de construire un pays formidable, un pays dont les assises reposent sur le souci de la perfection, le respect des valeurs humaines et les principes d'égalité et de justice. Sachons encore une fois placer au premier plan notre sens du destin national, de la nécessité pressante du progrès social qui fut à l'origine des plus grandes réussites du libéralisme. Sachons nous montrer dignes des belles traditions de notre parti et des perspectives illimitées qu'il ouvre à tous les Canadiens.

Halifax, le 25 octobre 1973

Le Gouvernement libéral demeure fortement attaché à l'objectif essentiel d'une redistribution équitable des

revenus et des ressources économiques au Canada.

*Dîner-Bénéfice du Parti Libéral
à Vancouver, 12 février 1976*

... notre rôle comme libéraux fédéraux, ce n'est pas seulement de représenter une province: ça, c'est le rôle des gouvernements provinciaux, qu'ils soient libéraux ou conservateurs ou socialistes. Notre rôle à nous, c'est de représenter tout le pays, de faire en sorte que tous les intérêts, tous les idéaux, toutes les aspirations de tous les Canadiens soient satisfaits au maximum.

... ce qui fait la force d'un pays ou la force d'une province, c'est cet esprit de camaraderie, cet esprit de tolérance, cette curiosité de l'autre. On ne le déteste pas parce qu'il est Anglais, ou Juif, ou Grec ou Chinois, il nous intéresse — tiens, parce qu'il est différent; il a peut-être des idées très intéressantes ou il connaît peut-être un livre, il a peut-être vu des paysages que je n'ai jamais vus. C'est cet esprit-là qui fait un pays. C'est pour cela qu'on vit ensemble, pour s'aider les uns les autres. C'est ça qui fait la force du Parti libéral, c'est qu'historiquement on a compris ça, on a voulu être le parti de toutes les parties du Canada et de tous les groupes de Canadiens et, si nous sommes forts dans le Québec, grâce à vous, c'est parce que nous sommes enracinés et que nous comprenons la priorité de la langue française, et que nous comprenons ce que ça veut dire, la menace à la culture dans un continent comme l'Amérique du Nord...

Québec, le 5 mars 1976

Vous savez par ma conduite que je ne suis pas un lâcheur, que j'ai l'intention de me battre; mais on se bat avec des troupes. Si je m'aperçois à un moment donné que mes troupes ne partagent pas mes idées sur le Canada, ou bien qu'elles veulent s'en aller vers une décentralisation massive pour essayer d'acheter la paix avec M. René Lévesque ou, inversement, qu'elles se disent: « On a fait fausse route avec le bilinguisme, divisons le Canada en deux nations. On parlera le

français dans le Québec, puis on parlera anglais dans le reste»; si mes troupes allaient dans cette direction-là, je leur dirais: « Bien, choisissez-vous un autre chef. » Mais pour le moment, je n'ai aucune raison de penser cela.

*Entrevue au Réseau TVA
le 26 décembre 1976*

LES PARTIS POLITIQUES

Il se peut que, dans l'avenir, les partis politiques se distinguent les uns des autres, non pas tellement par les questions qu'ils jugent être de conséquence, mais bien par la perspective dans laquelle ils les considèrent et par les méthodes qu'ils emploient pour trouver de nouvelles politiques susceptibles d'y répondre. Le parti qui saura donner sa mesure en s'attaquant aux problèmes qui engagent l'avenir de notre société aura droit, sous un jour nouveau, au respect et à l'appui de la population du Canada.

Pour répondre aux besoins de notre société, un parti politique ne doit pas se limiter à un certain groupe de travailleurs ou de contribuables, ni à des régions ou à des éléments linguistiques donnés; il cherchera plutôt à refléter les opinions et les aspirations de tous les Canadiens.

*Harrison Hot Springs, Colombie Britannique
le 21 novembre 1969*

LE PARTI QUÉBÉCOIS

« Personnellement j'accueille la victoire du parti québécois comme une chose excellente pour le Canada. Depuis cent dix ans, nous n'avions pas eu à choisir notre destinée. Elle nous avait été donnée comme cela, au hasard de l'immigration et du développement géographique. Aujourd'hui, nous avons cette occasion. »

*Le Monde — Paris
le 14 mai 1977*

LA POLITIQUE NATIONALE

Les Canadiens attendent — à juste titre d'ailleurs — du Gouvernement fédéral qu'il montre la voie et élabore une politique nationale qui tire parti de cette chance inouïe qui nous est offerte de travailler côte à côte à la réalisation d'objectifs compatibles.

Toronto, 18 avril 1975

Ce qui importe, c'est de savoir comment les hommes et les femmes de cette société seront plus heureux, mieux gouvernés. C'est le seul problème politique. Le reste, ce sont des chicanes entre politiciens. Il ne faut pas que le peuple s'impatiente de ces querelles constitutionnelles.

Québec, 28 janvier 1977

LE RÉFÉRENDUM

Il faut quand même avoir un peu de certitude. Et c'est pour ça que je vous dis que le choix que nous avons à faire — et c'est excellent que nous ayons à le faire — il faudrait qu'il soit clair, il faudrait qu'il soit relativement prochain, et il faudrait qu'il soit final...

Mais je vous dis qu'on ne peut pas accepter une règle du jeu aux termes duquel on nous offre de choisir consciemment, de façon réfléchie, puisqu'on joue à qui perd gagne. Si je gagne le référendum, bien, j'aurai gagné. Si je le perds, j'en ferai un autre. Ça, ça ne réglera pas les problèmes. Autrement dit, il faut qu'on mette notre tête au jeu. C'est clair que si le Québec vote pour l'indépendance, moi, je ne resterai pas longtemps en politique fédérale. J'aurai évidemment perdu ma gageure.

Québec, 28 janvier 1977



Photo: Mickie Boisvert

CHAPITRE 18

Les droits fondamentaux

LE DROIT AU LOGEMENT

Ce dont je suis convaincu, c'est qu'il existe un droit fondamentalement inaliénable à un logement convenable, et cela à un prix correspondant aux moyens de toutes familles, quelles qu'elles soient.

Toronto, le 18 avril 1975

LES DROITS DE L'HOMME

Chez nous, en 1960, sur la proposition du Premier ministre Diefenbaker, le Parlement a approuvé à l'unanimité la Déclaration canadienne des droits de l'homme, qui a préparé la voie à notre proposition d'aujourd'hui: une Charte des droits de l'homme pour les Canadiens, qui empêchera l'exercice de pouvoirs illimités non seulement par le Parlement, mais encore par les législatures provinciales, et qui par la place qu'elle occupera dans la constitution, aura un caractère permanent, ce que n'a pas la déclaration statutaire de 1960, qui peut être abrogée à volonté par le Parlement.

Nous croyons que cette Charte des droits de l'homme

est non seulement une excellente chose en elle-même, mais aussi qu'elle est le chemin qu'il faut suivre pour atteindre, dans l'ordre, une réforme de notre Constitution.

Nous proposons que soient constitutionnellement protégées par cette Charte des droits de l'homme quatre catégories de droits: *les droits politiques* — telles la liberté d'expression, la liberté de conscience et de religion, la liberté de réunion et d'association; *les droits juridiques* — tels le droit à la sécurité de la vie, le droit à la liberté et à la propriété, le droit à la présomption d'innocence, *la protection contre la discrimination dans l'emploi*, dans l'utilisation des services publics ou autres choses semblables, fondée sur le sexe, la race, l'origine nationale, la couleur, la religion; et enfin, *les droits linguistiques*, c'est-à-dire la garantie aux Canadiens du droit de communiquer, dans l'une des deux langues, anglaise ou française, de leur choix.

*Charte des droits de l'homme
Conférence sur la Constitution
le 6 février 1968*

En somme, il ne faut pas sous-estimer les forces vives de notre société et présumer que l'intérêt public souffrira nécessairement d'une protection accrue de la personne humaine. Comment devons-nous aborder la rédaction d'une constitution qui serait la charpente solide d'un corps fédératif, et qui aurait en même temps la souplesse qu'il faut pour accueillir le changement? Devons-nous commencer par une discussion des droits des gouvernements, et pour cela faut-il compartimenter le Canada en régions, entourant les gouvernements de solides murailles, pour les protéger chacun contre toute intrusion de l'extérieur? Cela nous ferait-il réaliser notre but? Le peuple canadien se laissera-t-il convaincre que des gouvernements tout-puissants sont ce qu'il y a de mieux pour lui? Ou devons-nous essayer de cons-

truire un Canada dont la force première n'est pas les gouvernements, mais le peuple. Un pays dont le tissu est fait d'un océan à l'autre de personnes sûres de leurs droits individuels partout où elles vivent. Un Canada auquel les gens pourront d'abord s'identifier, et où ils pourront ensuite décider de la compétence que doivent avoir les différents ordres de gouvernement.

*Charte des droits de l'homme
Conférence sur la Constitution
le 6 février 1968*

Dans la Constitution, pour moi, il y a seulement un préalable. Le respect des droits de l'homme et de la femme, le respect des droits humains, puis probablement le respect de l'aspect collectif de ces droits humains. Je pense à la langue, je pense aux droits des régions d'exister. À partir de ce préalable, on peut faire table rase. Réécrire une nouvelle constitution. Cela fait 110 ans qu'on n'en a pas eu de nouvelle, on peut la faire. Et je ne refuse aucun défi.

Québec, le 28 janvier 1977

Nous serions à mon avis les instruments de notre propre destruction si nous cherchions à établir le nécessaire équilibre mondial sans tenir compte des droits individuels. Ce serait également manquer de largeur de vue que d'essayer d'atteindre la symétrie hors de l'universel. Il y a plusieurs années un éminent spécialiste en droit international soutenait qu'il ne pouvait y avoir d'État qui se dise totalement souverain et ne reconnaisse aussi la possibilité d'une telle souveraineté ailleurs. C'est cette logique impeccable qui a ouvert l'ère de l'interdépendance des nations. Cette logique se vérifie encore davantage au sein d'une société où les droits et les libertés de l'individu doivent être tels qu'ils ne portent pas préjudice aux droits et aux libertés des autres.

*Université de Californie à Berkeley
le 7 avril 1977*

LES DROITS DES MINORITÉS

Si vous voulez me faire parler des torts du Canada anglais, on a le temps. Et ils ont fait des erreurs. Ils ont été intolérants, ils n'ont pas eu la sagesse disons des majorités allemandes en Suisse qui se sont dit: on est la majorité, on va respecter les minorités, on va respecter leurs langues, etc. Moi, je ne vous dis pas que c'est parfait de l'autre côté. Je ne serais pas venu me battre à Ottawa si je pensais que tout nous serait donné tout cru dans la bouche.

*Entrevue au Réseau TVA
le 26 décembre 1976*

J'ai dit à Victoria: «Eh bien, protégeons les droits des minorités linguistiques dans le Québec et dans les autres provinces: faisons-le par des amendements constitutionnels. Et si vous ne voulez pas le faire, eh bien, cédez-nous la juridiction, nous, au Gouvernement fédéral, pour que nous puissions nous occuper de ces minorités-là.»

*Conférence de presse à Ottawa
le 28 janvier 1977*

Je pense que M. Lévesque se sert maintenant des minorités françaises dans les autres provinces pour se sortir d'une mauvaise loi, le Bill 101; une loi, sans doute, que MM. Laurin et Morin lui ont concoctée et il se trouve dans un cul-de-sac.

À Ottawa, on n'a jamais fait fi des minorités francophones des autres provinces! Ç'a toujours été la base de notre politique d'égalité linguistique que de dire qu'il faut vraiment pour ces minorités-là, qu'on reconnaisse leurs droits, de sorte qu'on puisse aussi dire de la minorité anglophone dans le Québec: il faut aussi reconnaître leurs droits. C'est notre position, c'est la seule valable je pense. La preuve, c'est que M. Lévesque essaie d'y arriver maintenant en parlant de négocier avec les autres provinces.

*Conférence de presse à Ottawa,
le 28 juillet 1977*

LA LIBERTÉ

Nous ne serons rien d'autre que ce que nous voulons être. Mais nous pouvons être tout ce que nous voulons. Et c'est cela aussi la liberté: de savoir trouver en nous-même la foi, la vigueur et la détermination qui assureront notre véritable et plein épanouissement dans le Canada tout entier. *La peur de ne pas réussir, c'est déjà l'échec, c'est déjà un premier esclavage.*

Montréal, le 21 février 1971

Voilà que se mettent à émerger ensemble, avec la liberté à laquelle nous croyons profondément comme libéraux, ce sens de la responsabilité, ce sens de partage et de fraternité, et ce sentiment que nous devons tous bâtir ensemble une même communauté.

*Toronto, Ontario
le 26 mars 1977*

Le fardeau de la preuve n'est pas à ceux qui veulent défendre l'existence d'un pays qui nous appartient depuis 300 ans, qui a amené les Canadiens de toutes origines à un des niveaux les plus hauts de prospérité au monde, qui a procuré à peu près le plus haut degré de liberté politique, sociale et culturelle au monde. Il n'y a pas beaucoup de pays qui donneraient la liberté démocratique à un parti dont le but est de détruire ce pays-là. Un pays qui respecte tellement la liberté de parole qu'il n'empêche même pas, par exemple, la radio d'État d'avoir des petites tendances séparatistes. C'est ça. Alors, ce que je vous dis, c'est que le fardeau de la preuve incombe à ceux qui veulent détruire cette réalité-là. Un pays qui est très avancé sur le chemin de la liberté, de l'humanité et même de la prospérité, un pays qui est fait de la rencontre des deux courants peut-être les plus forts de la civilisation occidentale: le courant français et le courant anglais.

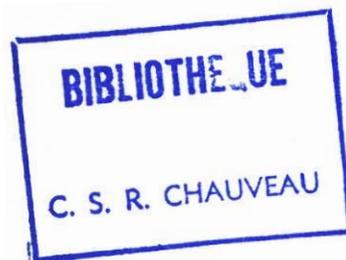
Québec, 28 janvier 1977

LA LIBERTÉ DE CHOIX

La consécration de ce droit fondamental (le droit de

faire instruire ses enfants dans la langue officielle de son choix) dans la Constitution sous forme de clause d'une «Charte des droits» permettrait à tout citoyen de recourir aux tribunaux pour faire respecter ce droit. Pareille disposition ne conférerait absolument aucun pouvoir au Parlement ou au Gouvernement du Canada.

*Lettre à l'honorable René Lévesque
le 2 septembre 1977*



CHAPITRE 19

L'évolution de la société

LE CHANGEMENT DES VALEURS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

On a la chance, nous, Canadiens, de faire cela, de fonder ici une société qui sera basée sur la tolérance, et je pense que la ville de Sudbury est exemplaire à cet égard. Les gens d'un très grand nombre d'origines ethniques y vivent ensemble et forment une communauté harmonieuse. Et on a la chance ici également d'avoir un pays où l'accent n'est pas mis seulement sur le progrès matériel mais où les choses de l'esprit et les choses du coeur ont de l'importance, et où de plus en plus, nos jeunes, on le voit, sont préoccupés non pas par une société qui va produire davantage de biens matériels mais qui fera en sorte que cette production-là soit faite dans des conditions de vie qui soient bonnes à vivre. C'est notre chance à nous Canadiens d'être assez riches pour pouvoir dire: bon, bien on va faire l'apprentissage d'une certaine pauvreté, si je peux me permettre cette expression-là — pauvreté dans l'abondance, bien sûr. Mais nous allons limiter un peu nos aspirations matérielles pour essayer de développer d'autres choses, des valeurs culturelles, des valeurs linguistiques, des valeurs

artistiques, des valeurs religieuses, des valeurs spirituelles. Et c'est ça, je pense, la chance que nous avons comme Canadiens. Et heureusement que la majorité des Canadiens croient à cette possibilité et sont prêts à travailler ensemble.

Sudbury, Ontario, le 25 février 1972

Les valeurs qui ont servi à d'autres époques, dans d'autres civilisations, étaient probablement des valeurs qui pourraient servir aujourd'hui d'excellente façon: la croyance dans le partage, la croyance d'être de bons fiduciaires de ce que nous avons, la tolérance, la croyance en la liberté et l'ordonnance. Je ne pense pas que, lorsqu'on se place sur le plan philosophique, on doive parler d'un être humain d'un type différent. Je pense par contre, que les habitudes que nous avons acquises et les comportements que nous avons acquis depuis les 200 ou les 300 ans qu'existe la société industrielle ont contribué à désaxer le système.

*Entrevue par Bruce Phillips et Carol Taylor,
le 28 décembre 1975*

Le Canada aura, dans les années à venir, à faire face à des défis de taille et notre aptitude à les relever dépendra essentiellement de notre volonté d'ajuster nos mentalités et nos habitudes à la réalité. Notre espoir le plus ferme repose, non pas sur de nouvelles lois, ni sur un recours accru au pouvoir de l'État, mais bien sur la faculté d'entre nous de modifier nos valeurs sociales et économiques en fonction des réalités contemporaines. faculté de chacun d'entre nous de modifier nos valeurs sociales et économiques en fonction des réalités contemporaines.

*Discours devant le Canadian Club, à Ottawa
le 19 janvier 1976*

LE CHÔMAGE

L'assurance que nous avons de bases économiques solides, les motifs d'encouragement que sont les nôtres, ne nous voilent aucunement le fait flagrant et

navrant du chômage, c'est-à-dire la détresse d'un si grand nombre de nos concitoyens éprouvés dans leur bien-être et leur sécurité, blessés dans leur dignité, atteints dans leurs ambitions et leurs projets, momentanément écartés des possibilités normales de l'épanouissement humain. Il ne s'agit pas de chiffres: il s'agit d'existences d'hommes et de femmes, il s'agit de malheurs. Nous savons cela et nous l'éprouvons, et nous travaillons de toutes nos forces à apporter aux sans-travail la seule véritable consolation: la réduction du chômage.

Allocution télévisée, le 2 octobre 1971

LES CONFLITS OUVRIERS

Il n'appartient pas à un parti politique de se soucier avant tout des moyens à prendre pour régler telle ou telle grève: ce rôle incombe au ministre du Travail ou au cabinet. Par contre, il appartient à un parti politique de mettre un terme aux conflits permanents qui entravent la bonne marche des relations industrielles, en élaborant un système de relations qui concilierait mieux les intérêts des syndicats ouvriers, du patronat et du public.

*Harrison Hot Springs, Colombie Britannique,
le 21 novembre 1969*

Une grève contre le gouvernement est une grève contre le peuple, et c'est une grève qui n'a pas la limite qu'il y a dans le secteur privé. Là on ne peut pas aller trop loin, parce qu'on risque de mettre l'entreprise en faillite. Dans le cas du gouvernement, vous ne le mettez jamais en faillite. Il n'a tout simplement qu'à imprimer davantage d'argent ou emprunter davantage, et il y a quelque chose qui ne va pas.

Dans les grèves qui perturbent les services essentiels comme la santé ou l'enseignement, etc., je préférerais que nous procédions de la même manière que pour les députés et que nous disions: « Très bien, les députés ne négocient pas leur salaire. Il est fixé sur le salaire

industriel du reste de la société». Alors indexons les salaires des enseignants ou des postiers et disons-leur: «Vous n'avez pas besoin de faire la grève, il vous suffit de suivre l'indice. Ce qui est une solution raisonnable, comme les députés en ont donné l'exemple, et ce que vous devriez à votre tour essayer de comprendre.»

*Entrevue par Bruce Phillips et Carol Taylor,
le 28 décembre 1975*

Nous avons encore à réaliser un équilibre convenable entre l'intérêt public et la taille et la puissance grandissantes de certains syndicats et sociétés. Il est très urgent pour ce pays de trouver le moyen de régler équitablement les différends patronaux-ouvriers, tout en évitant les énormes pertes qu'entraînent les grèves.

Si nous préférons la liberté à la contrainte, nos propres responsabilités à la dictée de l'État, je m'attends que les syndicats et les sociétés, entre autres, nous apprennent comment ils se proposent de restaurer la paix et la stabilité dans les négociations collectives, lorsque la régie prendra fin, et comment ils se proposent de travailler dès maintenant en ce sens.

*Discours devant le Canadian Club à Ottawa
le 19 janvier 1976*

LA FRATERNITÉ

Je parle aujourd'hui à tous les Canadiens comme je le fais depuis que j'occupe mon poste. Je vous parle comme à des concitoyens. Je vous parle d'une fraternité beaucoup plus large que celle du sang, une fraternité humaine fondée sur l'espérance, fondée sur la charité au sens biblique; car je crois profondément que si la nation canadienne doit survivre, ce ne saurait être que dans le respect et l'amour des uns pour les autres.

*Discours à la Radio-Télévision
le 24 novembre 1976*

Si vous demandez à des observateurs impartiaux, ceux des autres pays, ils diraient que le Canada est un

pays non seulement extrêmement favorisé par la nature et par la Providence mais que c'est également un pays où la fraternité, où la tolérance des uns pour les autres existent à un très haut niveau. Et moi, je trouve que de détruire un pays comme ça, je le répète, je crois que c'est un péché contre l'histoire, contre l'esprit.

*Conférence de presse à Ottawa,
le 25 novembre 1976*

Nous avons, nous Canadiens, proclamé, à l'Expo 67 de Montréal, que cette terre devait être une terre des hommes, c'est-à-dire une terre fraternelle. Cet espoir, nous l'avons en quelque sorte assumé devant tous les peuples de l'univers qui sont venus séjourner chez nous pendant six mois. Cet espoir, ne le décevons pas. Cette promesse d'amitié universelle, honorons-la. Et nous ferons du Canada, parce qu'est là son destin, le pays de la fraternité retrouvée.

L'HUMANISME

Seul un humanisme total peut correspondre à la planétisation de plus en plus impérieuse de nos perceptions, de nos connaissances, de nos perspectives, de nos décisions et de nos démarches.

Paris, le 22 octobre 1974

LA JUSTICE SOCIALE

J'ose croire que partout dans le monde on comprendra un jour qu'aucun individu, aucun gouvernement, aucune nation n'est capable de vivre dans l'isolement, ni de mettre en oeuvre une politique incompatible avec les intérêts présents et futurs des autres. Ce respect de soi ne se communiquera pas naturellement, mais il dépend pour subsister de l'accès à la justice sociale. Chacun d'entre nous doit s'efforcer dans toute la mesure du possible d'accorder à toutes les personnes une part égale de dignité humaine, afin que l'espoir et

la foi en l'avenir ne solent pas l'apanage exclusif d'une minorité, mais qu'ils s'étendent au monde entier.

*Mansion House, Londres,
le 13 mars 1975*

LA MOTIVATION

Le gouvernement oriente, encourage, soutient, mais il ne peut jamais remplacer ces qualités fondamentales qui sont les facteurs premiers du succès: l'esprit d'initiative, l'imagination, l'audace, la largeur de vue et la détermination.

*La Jeune Chambre de Montréal,
le 2 mars 1973*

Au lieu de lutter les uns contre les autres pour posséder de plus en plus de biens, sans égard à la qualité de notre travail, au lieu de tout attendre de l'État et de penser à nos droits bien plus qu'à nos devoirs, souhaitons-nous cette année de faire plus et d'être meilleur, chacun dans notre domaine d'activité.

*Message du Jour de l'An,
le 1er janvier 1976*

Le génie de l'humanité repose sur la motivation individuelle.

*Université de Californie à Berkeley
le 7 avril 1977*

LA PEINE CAPITALE

Je ne veux pas entendre vos conjectures sur la valeur dissuasive de la peine capitale, ni vos sentiments intimes sur la question. Je veux des preuves, non des preuves absolues, ni même des preuves simplement contraignantes. Un ensemble de preuves testimoniales à l'appui de l'hypothèse que la peine capitale est un moyen de dissuasion suffira à justifier convenablement cet acte, à garantir raisonnablement qu'une vie humaine n'a pas été prise par caprice. Donnez-moi la preuve que la peine capitale a déjà empêché quelqu'un, quelque part de commettre un meurtre. La

lecture des discours prononcés ici depuis la première semaine de mai, ainsi que l'examen quotidien des délibérations par le Solliciteur général m'ont persuadé qu'aucune preuve de ce genre n'a été présentée à la Chambre. La preuve n'existe pas, ni au Canada ni ailleurs.

Conserver la peine capitale dans le Code criminel du Canada signifierait l'abandon de la raison en faveur de la vengeance, l'abandon de l'espérance et de la confiance en faveur de l'acceptation désespérée de notre incapacité à opposer aux crimes violents d'autres moyens que la violence même. C'est parce que j'ai une confiance inébranlable dans l'humanité et dans l'aptitude de la société à se protéger sans enlever la vie, que je tiens à appuyer ce projet de loi et à voter pour l'abolition de la peine capitale.

Je demande à ceux qui sont prêts à exécuter une personne pour l'empêcher de commettre éventuellement un meurtre s'ils peuvent logiquement ne pas plaider aussi en faveur de l'exécution des malades mentaux chez qui se sont révélées des tendances homicides.

Il ne fait pas de doute que la protection des innocents contre des atteintes à leur vie et à leur liberté est un des plus grands devoirs de l'État. Il est aussi indéniable que ce devoir commande une prévention efficace, ainsi que la poursuite et la punition de toute personne coupable de violence criminelle. Il est absolument essentiel que les Canadiens aient confiance en la justice et qu'ils soient convaincus que notre système juridique les protège vraiment contre les hors-la-loi.

L'imposition de sentences obligatoires et le resserrement des règlements sur la libération conditionnelle, en ce qui concerne les criminels reconnus coupables de meurtre, seront pour le pays une garantie que ceux qui ont illégalement porté atteinte à la

vie d'une autre personne seront mis au ban de la société pour très longtemps.

Le noeud de la question est de décider si l'exécution constitue pour l'État un moyen efficace, par conséquent justifiable, de dissuader d'éventuels meurtriers.

Ottawa, le 15 juin 1976

LA POLLUTION

La lutte contre la pollution a été mal comprise jusqu'ici par les gouvernements, les industries et les particuliers qui se renvoient la balle. En outre, nous avons inconsidérément réduit le problème à son seul aspect financier. Il devient chaque jour plus clair que nous devons être plus sensibles à ce que coûte la pollution eu égard à la santé, à l'écologie et à la qualité de la vie. Il importe que nous commençons immédiatement à prendre conscience de la gravité croissante du problème, à accepter plus volontiers notre part de responsabilité, à mieux reconnaître la nécessité de modifier radicalement de vieilles habitudes industrielles et personnelles. Les simples citoyens et les corps intermédiaires ont là une excellente occasion d'accélérer le changement, en faisant pression sur l'industrie et sur les gouvernements à tous les paliers.

*Discours devant le Canadian Club, à Ottawa
le 19 janvier 1976*

UNE SOCIÉTÉ IDÉALE

Dans le monde à venir, on ne saurait concevoir un missile capable de défendre un État souverain contre une idée étrangère. La force d'une société donnée ne résidera plus dans ses effectifs militaires, mais dans la cohésion interne de son système de valeurs, dans la communauté de buts et de sentiments liant les différentes couches de la population, et dans une rencontre harmonieuse des décisions de l'État et des vœux des citoyens. La création et le maintien d'un

climat social aussi paisible que dynamique compteront parmi les principales responsabilités de nos partis politiques. Pour atteindre un tel but, nous nous devons de prévoir des moyens d'action plus efficaces.

*Harrison Hot Springs — Colombie Britannique
le 21 novembre 1969*

Le temps est venu de faire preuve de sagesse, de discipline et de solidarité. Nous avons la chance de disposer de l'attribut le plus précieux d'une société libre, celui de décider nous-mêmes de notre propre avenir. Ce sont là autant de motifs d'espoir.

*Discours devant le Canadian Club, à Ottawa
le 19 janvier 1976*

Pour qu'un pays vive comme une société, une société unie, il faut que les gens veuillent vivre ensemble dans une même société.

*Conférence de presse, Ottawa
le 25 novembre 1976*

LA TRANSCENDANCE SOCIALE

Pourquoi les religions, les langues et les cultures différentes, au lieu d'engendrer des conflits, au lieu de fomenter la haine et la division, ne pourraient-elles pas être transcendées et devenir, par la vertu même de leur voisinage, l'occasion d'une plus grande ouverture d'esprit, d'une meilleure compréhension réciproque et d'un rapprochement véritable entre les êtres?

À Sept-Îles — le 4 septembre 1970

L'idéal libéral valorise au plus haut degré la liberté de l'individu. Mais de l'individu total, c'est -à-dire de l'individu inscrit dans sa société et à jamais lié à elle par les liens de la vie, de l'intérêt et de la culture. Pour le libéral, l'individu est un absolu personnel. Pour lui, la personne humaine est la suprême transcendance sociale. Aussi le libéral est-il l'homme par excellence de la personne. Sa tolérance, qui est exemplaire, s'arrête à toute démarche, à toute menée, à toute

attitude, comme à toute omission, de nature à porter atteinte aux droits de la personne.

*Congrès sur la politique libérale,
novembre 1970*



Photo: Mickie Boisvert



CHAPITRE 20

La violence

L'ANARCHIE

Ce que nous avons aussi découvert, c'est que, habitués que nous étions à vivre dans la raison et la modération, nous n'avons pas suffisamment prêté attention à l'émergence d'une nouvelle faune de fanatiques et de barbares. Ces individus ne sont pas des réformateurs, car ils n'offrent aucune solution de rechange aux programmes du gouvernement. Ce ne sont pas non plus des révolutionnaires, car ils ne proposent aucune nouvelle forme de gouvernement. Nous avons affaire à des anarchistes, qui sont prêts à faire fi de tous les bienfaits de la civilisation, à tenir pour rien tous les progrès que les hommes ont accumulés au cours des siècles au prix de tant d'efforts. Et ils n'ont rien à offrir en échange. La démocratie n'a pas à redouter les attaques qui lui sont faites ouvertement. La mise en lumière de ses faiblesses ne fait que la renforcer. Elle a toutefois besoin, pour s'épanouir, d'un climat d'honnêteté. Mais l'honnêteté suppose la liberté de choix, que la terreur nie. Je convie volontiers à la lutte, sur le plan politique, tous ceux qui voudraient substituer quelque autre régime à la démocratie, tous ceux qui, à la liberté, préfèrent le totalitarisme de droite ou de gauche. Il n'y a pas de rapprochement possible entre la liberté et la violence, ni entre l'honnêteté et le chantage. Mais on ne

saurait se contenter en l'occurrence de principes et de bon exemple. Une démocratie en effet se montre faible, qui demeure passive et indifférente devant ceux qui cherchent à la détruire.

*Congrès sur la politique libérale
novembre 1970*

LE DÉSORDRE

Dans une société, tout le monde doit être solidaire et on ne peut pas encourager le désordre contre le fédéral et ensuite prêcher le respect de la loi pour le provincial et le municipal. Une société se tient. La paix est possible dans une société quand les lois sont observées, quand le dialogue civil est possible à tous les niveaux. Et on s'est aperçu, je le répète, que le climat social dans la province est en dégringolade. On s'est aperçu que le terrorisme qu'on avait mené contre le fédéral tout à coup, s'attaquait au coeur même de la province et au coeur même de la cité de Montréal. Et c'est ça le climat qui règne aujourd'hui.

Québec, le 19 octobre 1969

LE TERRORISME

Le Canada demeure l'un des pays les plus sains et les plus civilisés du monde. Si nous savons être fermes, nous aurons tôt fait de venir à bout de la situation présente, et nous pourrions déclarer avec fierté comme nous l'avons si longtemps fait, que s'il y a place chez nous pour l'opposition et la dissidence, il n'y en a pas pour l'intimidation et la terreur.

*Allocution télévisée,
le 16 octobre 1970*

Hommes incapables d'accepter la personne, et de se plier aux patiences démocratiques par lesquelles nous la respectons, les terroristes sont des revenants du passé, des primitifs qui portent en eux un monde antérieur à l'amour et à la charité. Ces déchets de l'histoire, ils savent maintenant que nous ne laisserons

pas détruire un pays qui représente pour notre époque
une réalisation et un projet exemplaires, et qui est pour
nous, Canadiens, une grande et solide demeure de
liberté et d'espérance.

*Congrès sur la politique libérale
novembre 1970*



Photo: Mickie Boisvert

CHAPITRE 21

La jeunesse

En clamant qu'il y a quelque chose de pourri dans les affaires, les jeunes n'apprennent rien à leurs aînés, pour qui cela est de la vieille histoire. Et ceux qui parmi les jeunes tournent le dos à l'entreprise en général, soit qu'ils décrochent, soit qu'ils la rejettent dans la violence, ceux-là n'apportent rien à la cause de l'humanité.

La sagesse n'a jamais été le fait des jeunes, c'est normal. Leur affaire, c'est plutôt la remise en question de l'expérience et, dans une certaine mesure, son renouvellement. La jeunesse invente et s'invente. Mais les conditions de toute invention réellement féconde sont extrêmement étroites et strictes, et il importe, à cause de cela, que les jeunes soient de quelque façon en contact avec la sagesse.

S'ils rejettent les affaires, les jeunes s'interdisent toute possibilité de les transformer et ils s'enferment eux-mêmes dans un immédiat bien plus pauvre que celui qu'ils dénoncent, parce que privé de tout moyen de production et dépourvu de toute conséquence pragmatique positive.

Ste-Adèle, le 17 septembre 1971

Si la jeunesse, et pas seulement la nôtre, était suffisamment éclairée, elle ne se sentirait pas si

profondément aliénée. Et au lieu de se tenir à l'écart, elle exercerait sur elle-même un effort de transformation positive — c'est-à-dire qu'elle contesterait justement en elle les choses anciennes qui la paralysent ou l'enferment dans une vaine protestation. Elle exercerait la pression de vocations multipliées dans les affaires, les sciences et l'industrie. Il faudrait que la jeunesse comprenne que ces choses-là n'ont rien de spécifiquement anglais, canadien, japonais ou français. Ce sont choses d'homme et qui sont en elles-mêmes valeurs et biens de culture. La jeunesse est peut-être mal renseignée là-dessus. Eh bien, se rendre compte par elle-même n'est pas au-dessus de ses forces. Elle est parfaitement capable de contester les jugements de l'humanisme traditionnel là où ils sont trop étroits. Le nouvel humanisme, qui procède à de si vastes intégrations culturelles, lui a déjà procuré l'information nécessaire.

Montréal, le 21 janvier 1971

CHAPITRE 22

La monarchie

À moins que l'institution soit une nuisance, je ne proposerais pas de l'attaquer, de la changer ou de la démolir. Je pense seulement qu'avec tous les problèmes d'importance auxquels le Canada fait face, nous ne pouvons nous permettre de gaspiller cette sorte d'énergie émotionnelle en nous chamaillant pour des symboles vénérés par les uns ou en nous battant pour ces mêmes symboles ignorés par d'autres. C'est ma réponse générale en ce qui concerne la monarchie.

*À l'Université d'Oxford en Angleterre,
Le 13 juin 1977*



Photo: Mickle Boisvert

CHAPITRE 23

L'histoire

L'histoire a créé ce pays de la rencontre de deux réalités, deux réalités très fortes, très caractérisées: l'anglaise et la française. Ces deux réalités se sont enrichies, comme on le sait, par la suite, par l'apport de beaucoup d'autres réalités, des gens venus des quatre coins du monde. Mais cette rencontre, parfois dure à accepter et difficile à vivre, cette rencontre est devenue l'étoffe même de notre vie comme nation, la source de notre originalité et la fondation même de notre identité comme peuple.

*Discours à la Radio-Télévision
le 24 novembre 1976*

« Moi, je ne suis pas particulièrement hégélien, mais je partage l'avis de la vision de l'histoire comme une marche vers la liberté. La liberté, c'est le respect de l'autre dans la société, c'est la possibilité pour chacun de s'épanouir, indépendamment de ses attaches historiques sanguines, linguistiques, etc. Et quelqu'un qui met les bâtons dans les roues du chariot historique qui s'en va vers une plus grande tolérance des hommes, une plus grande acceptation les uns des autres, un plus grand respect de leur liberté individuelle, pour moi, ce gars-là commet un crime contre l'humanité. »

*Entrevue par des journalistes de La Presse,
le 10 mars 1977*



Photo: Mickie Boisvert

CHAPITRE 24

Divers

Bien que je craigne les ravages que provoquera inévitablement la persistance de l'égoïsme et de l'indifférence, je suis loin d'être pessimiste, car je crois que nos instincts sont foncièrement positifs et que nous sommes capables de comportements essentiellement rationnels.

Mansion House Londres, le 13 mars 1975

Que M. Broadbent se mette en boule parce que quelqu'un lui a dit que la Gendarmerie royale avait un dossier sur lui, je le trouve passablement braillard. Mon Dieu, la Gendarmerie a probablement un dossier sur vous, sur moi, sur lui. Et puis après? Ça ne m'a pas empêché de devenir Premier ministre. Ça ne l'empêchera peut-être pas de devenir Premier ministre, non plus, M. Broadbent. Il y a peut être autre chose qui va l'en empêcher.

*Conférence de presse à Ottawa
le 9 septembre 1977*

Je n'ai jamais fait partie d'un corps de police et j'ignore tout de ses opérations. Mais, je ne serai jamais indigné si la police met la main sur un terroriste en ouvrant mon courrier.

*Conférence de presse à Ottawa
le 18 novembre 1977*

Moi, je crois qu'on peut être à la fois bon Québécois et bon Canadien, et je me battraï jusqu'au bout contre ceux qui voudraient m'empêcher d'être l'un et l'autre.

*Discours à la Radio Télévision
le 24 novembre 1976*

ACHEVÉ D'IMPRIMER
EN AVRIL 1978
SUR LES PRESSES DE
PAYETTE & SIMMS INC.
À SAINT-LAMBERT, P.Q.